

# IMMIGRATION

La capacité d'engagement  
de la Cfdt Ile-de-France  
du début du 20ème siècle à 1990



# EDITO

<b>Edito</b>	<b>2</b>
<b>Avant Propos</b>	<b>3</b>
<b>Conclusions</b>	<b>37</b>
<b>Sigles et abréviations</b>	<b>39</b>
<b>Première partie (début du 20ème siècle/1960)</b>	
<b>Immigration : la capacité d'accueil en question</b>	<b>4</b>
■ La migration : son rapport à la réalité	4
■ Les préoccupations de l'URP <sup>2</sup> (Union régionale parisienne)	7
<b>Deuxième partie (1960-1975)</b>	
<b>Les fondements de l'unité ouvrière</b>	<b>12</b>
■ La condition de travail en question	12
■ Un idéal humaniste au service de l'égalité	16
<b>Troisième partie (1975-1990)</b>	
<b>L'action solidaire de la CFDT parisienne</b>	<b>23</b>
■ L'ajustement de l'URP et le développement des luttes	23
■ Le syndicalisme : outil de libération	27

## SOMMAIRE

Bla bla bla blla, faux texte, faux texte,... opinions publiques de tout bord, en particulier lorsque l'environnement économique balbutie. L'accueil embarrasse et génère des réflexes de boucs émissaires inédits quelle que soit l'appartenance géographique, culturelle, religieuse du migrant. Des querelles politiques s'installent sur le nombre de ces migrants jusqu'à évoquer leur origine comme pour mieux valider la violence des réactions, même inconscientes par peur de l'autre. De ce pas la société française est prise en otage entre ce que recouvrent ces mots immigré /étranger et la place du modèle d'intégration qui est inscrit dans son histoire. Ces résonances des flux migratoires sont d'autant plus patentes qu'en Région parisienne plus de 37% des Immigrés résidant en métropole vivent en Ile-de-France et qu'environ 15% de la population francilienne est immigrée<sup>1</sup>.

Bla bla bla blla, faux texte, faux texte,... opinions publiques de tout bord, en particulier lorsque l'environnement économique balbutie. L'accueil embarrasse et génère des réflexes de boucs émissaires inédits quelle que soit l'appartenance géographique, culturelle, religieuse du migrant. Des querelles politiques s'installent sur le nombre de ces migrants jusqu'à évoquer leur origine comme pour mieux valider la violence

des réactions, même inconscientes par peur de l'autre. De ce pas la société française est prise en otage entre ce que recouvrent ces mots immigré /étranger et la place du modèle d'intégration qui est inscrit dans son histoire. Ces résonances des flux migratoires sont d'autant plus patentes qu'en Région parisienne plus de 37% des Immigrés résidant en métropole vivent en Ile-de-France et qu'environ 15% de la population francilienne est immigrée<sup>1</sup>.

# AVANT PROPOS

## ***L'histoire pour comprendre... dans une perspective de changement***

*La région capitale s'établit en un véritable carrefour social, culturel depuis l'essor industriel, dès le 19ème siècle notamment. Pour répondre aux besoins économiques en particulier, ce territoire devient un véritable berceau multi-migratoire (37% des Immigrés vivant en métropole, résident en Région Parisienne/1999).*

*Cependant l'immigré, l'étranger sont l'objet de nombreux enjeux. Au demeurant, en Ile-de-France, mais aussi sur l'ensemble du territoire Français, le mouvement de cette population, désignée sous le terme générique d'Immigration, souligne une ligne de démarcation entre les cultures. Une tension qui est plus particulièrement révélée dans les périodes récurrentes dites de crises validant les aléas des « décideurs » économiques et politiques.*

*Parallèlement un faisceau d'organisations sociales et aux premiers rangs la CFDT, dès la fin du 19ème siècle, refusent ce ferment stigmatisant l'immigré comme boucs émissaires des conjonctures géostratégiques, politiques, économiques. En Ile-de France, cette configuration du syndicalisme doit faire face aux résistances, aux conations xénophobes voire racistes indiquant l'étranger-ouvrier comme envahisseur du territoire. Dès lors il s'agit pour l'Union régionale parisienne CFDT (ex CFTC avant 1964) de légitimer le syndicalisme porteur d'action syndicale en s'affranchissant de la rivalité Français/Migrants.*

*Aujourd'hui, la question de l'Immigration installe toujours des réactions ostensibles que manifestent l'opinion publique dans la cité, les travailleurs dans les entreprises, dans les établissements. De surcroit, les liens apparaissent distendus des valeurs portées par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (Assemblée Générale des Nations Unies, 10/12/1948, Paris). Dans le même temps, après des périodes intenses d'action syndicale (années 1950/80), la génération militante CFDT des années 90 questionne la capacité et l'espace d'engagement de leur organisation régionale.*

*A l'écoute de ce questionnement les responsables de l'Union régionale CFDT décident ce travail d'historicité concernant l'Immigration, la responsabilité inhérente à l'Union régionale CFDT en Ile-de-France. Limité dans son volume l'ouvrage s'affranchit d'exhaustivité. En revanche il prend sens pour de futures investigations.*

*Puisse le lecteur, le lecteur militant, prendre plaisir à feuilleter, à lire ce qui constitue un permanent élan vers une société riche de ses différences, de son histoire.*

# Immigration : la capacité d'accueil en question

## La migration : son rapport à la réalité

La question de l'immigration participe, aujourd'hui, à un vaste trouble des opinions publiques de tout bord, en particulier lorsque l'environnement économique balbutie. L'accueil embarrasse et génère des réflexes de boucs émissaires inédits quelle que soit l'appartenance géographique, culturelle, religieuse du migrant. Des querelles politiques s'installent sur le nombre de ces migrants jusqu'à évoquer leur origine comme pour mieux valider la violence des réactions, même inconscientes par peur de l'autre. De ce pas la société française est prise en otage entre ce que recouvrent ces mots immigré /étranger et la place du modèle d'intégration qui est inscrit dans son histoire. Ces résonances des flux migratoires sont d'autant plus patentes qu'en *Région parisienne plus de 37% des Immigrés résidant en métropole vivent en Ile-de-France et qu'environ 15% de la population francilienne est immigrée*<sup>1</sup>.

Depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle le syndicalisme international (AIT<sup>2</sup>) s'est fondé à Londres en septembre 1864 sur les bases de la révolution industrielle. Une telle organisation entraîne l'idée que dans ce pays, l'Angleterre où le capitalisme est plus avancé que chez les « voisins », les travailleurs anglais sont partisans de la liberté du commerce. Dès lors il est vain de limiter cette liberté par des tarifs protectionnistes et par une réglementation de la main d'œuvre étrangère. Au contraire, il convient non pas d'exclure les ouvriers étrangers, mais d'aider ces travailleurs dans leurs efforts d'organisation et dans leurs luttes pour de meilleures conditions de travail. En ce sens, le syndicalisme international s'inspire du Manifeste Communiste où dès 1847 avec Engels, Marx proclamait que les travailleurs de tous les pays devaient s'unir dans la lutte com-

mune. Une recommandation qui prend en compte le « *renchérissement croissant des loyers, du combustible et de la main-d'œuvre (ou) la production tend à quitter les grande villes*<sup>3</sup> » tout en recherchant le fractionnement des travaux et des ressources productives, savoir : la main-d'œuvre étrangère.

## Les flux migratoires engendrent une société multiculturelle

Le mouvement migratoire en France atteint 1,5 million de personnes en 1921 alors que ces travailleurs sont 370 000 environ en 1851 travaillant dans le textile, les Mines du Nord ou en tant que saisonniers agricoles... (Italiens, Suisses, Allemands, Espagnols, Belges, ces derniers forment la majorité en 1851). Un tel afflux est cependant mal vu par une partie de la population métropolitaine qui estime ces immigrés comme une concurrence à l'idée de la Patrie, une menace sur l'emploi. Un sentiment quelque peu nationaliste induit par la loi de 1889<sup>4</sup> portant le Code de la Nationalité. Une règle qui impose une égalité de devoirs à tout enfant né en France, de parents étrangers nés en France (double jus soli ou Droit du sol), d'être français à la naissance tandis qu'un enfant né en France de parents étrangers (simple jus soli) ne devient Français qu'à sa majorité.

A partir des années 1900, les migrants venus des régions méditerranéennes deviennent majoritaires, surtout avec la déferlante italienne (420 000) qui occupe les chantiers parisiens. Cette prépondérance est recensée en 1931 avec environ 800 000 résidents en France *chiffre sans doute inférieur à la réalité*<sup>5</sup>. Toutefois, d'une manière générale, les conditions d'exil, de déplacement et de migration... marquent l'exode des populations auxquelles l'économie française fait appel. Par ailleurs, dès 1793, ces étrangers sont souvent imprégnés de l'atmosphère républi-

<sup>1</sup> INSEE, « atlas des populations immigrés en Ile de France, recensement 1999. En Ile-de-France la population immigrée recensée s'élève à 1 611 009 et 4 306 094 en métropole.

<sup>2</sup> AIT : Association International des Travailleurs. En 1862 des ouvriers français participent à l'exposition universelle de Londres pour étudier les procédés de l'industrie anglaise. D'autres contacts sont noués, 1863 entre syndicalistes anglais et parisiens à l'occasion d'un meeting organisé à Londres en faveur de la Pologne A l'initiative des ouvriers britanniques des Trade Unions, en septembre 1864 un congrès ouvrier européen se tient à Londres où est prise la décision de créer l'Association Internationale des Travailleurs. L'abrogation du délit de coalition (loi le Chapelier 1791) en mai 1864 (Loi Ollivier) et mai 1884 (loi Waldeck-Rousseau) légalise la participation française.

<sup>3</sup> Lemerrier (C) « articles de Paris, fabrique et institutions économique à Paris au XIX<sup>ème</sup> siècle » p.191, les Cahiers de la MSH Ledoux, éditions Presses Universitaires de Franche-Comté, 2007.

<sup>4</sup> Loi du 26 juin 1889 (III<sup>ème</sup> République). La défaite portant sur la perte de l'Alsace-Lorraine en 1871 génère un sentiment de revanche à l'encontre de l'Allemagne. Cependant cette sensation est d'autant plus vive que de nombreux jeunes étrangers échappent aux obligations militaires alors qu'il convient de renforcer le nombre des soldats.

<sup>5</sup> Stora (B) – Temine (E), *Immigrations, L'immigration en France au XX<sup>ème</sup> siècle*, Introduction générale, p. 25, éd. Hachette Littératures, 2007.

caine jusqu'au prix du sang. C'est notamment le cas lorsque le Ministère de l'Armement recrute des travailleurs Nord-Africains, des Indochinois et des chinois<sup>6</sup> lors de la première guerre mondiale.

Mais en quoi le syndicalisme est-il interpellé et comment répond-il à l'exode puis aux conditions de vie des populations immigrées en Ile de France ? Cette recherche perpétuellement inachevée confronte l'action confédérale CFDT (ex CFTC) à la démarche des équipes territoriales.

Authentique carrefour social d'évènements, l'URP est fondée en 1923. Elle est considérée comme le « *poil à gratter... prenant souvent la tête de croisades articulant sa capacité de théoriser la transformation de la société et les méthodes de mise en responsabilités des acteurs*<sup>7</sup> ». C'est le cas lorsqu'en 1947, bousculant sa majorité, une minorité accompagne l'évolution de l'article 1 des statuts en se dégageant des instances confessionnelles. Le chemin vers la laïcité s'ouvre en 1964, abandonnant ainsi du même coup le syndicalisme de type administratif et service social. Ce schéma de la CFDT parisienne est évoqué dans deux récits historiques conviant militants et lecteurs sur l'itinéraire de : *Faire l'Histoire ensemble, la CFDT en région Ile-de-France 1887-1990 ; le développement de la formation syndicale : sur les chemins de l'Eveil 1887/2000*<sup>8</sup>.

Est-ce suffisant pour répertorier la CFDT comme une organisation attentive et préoccupée par la condition humaine et sociale des travailleurs ? En quoi l'immigration y tient-elle une place originale ? Dans ce cadre précis l'attitude syndicale des militants constitue-t-elle une singularité, une particularité ? En quoi le combat commun dans le monde du travail permet-t-il de s'affranchir des rivalités français/migrants ? Quelles vérités légitiment l'action syndicale de l'Union régionale complémentaire à celle des Unions départementales ?

Si sur le plan national de *tout temps la CFTC* (la CFDT depuis 1964) *s'est intéressée au problème de l'organisation des travailleurs étrangers en France*<sup>9</sup>, l'action de la CFDT en Région parisienne est connue depuis 1945. A ce niveau, selon les archives disponibles, l'objectif est de chercher les éléments de base qui forment un ensemble régional dans lequel s'articule une stratégie de changement et de transformation.

Dans un premier temps, on trouve l'attachement aux traditions religieuses comme celles réaffirmées le 13 mai 1917 dans le cadre d'un débat à Notre de Dame de Paris sur « *les catholiques et le travail*<sup>10</sup> ». Il s'agit en fait d'envisager la fin des hostilités militaires et d'imaginer le retour professionnel des travailleurs, alors que l'activité économique du pays est profondément bouleversée. Ainsi l'idée déjà soutenue en août 1898 selon laquelle « *l'étranger envahit le territoire, rend la lutte pour la vie plus difficile*<sup>11</sup> » est très vigoureuse. Vigueur d'autant plus ardente que faute de connaître les différentes langues, les relations sociales mais aussi les transactions économiques s'avèrent délicates.

Par ailleurs les anticléricaux, considérés comme des « *utopistes socialistes, fatalement décevant pour l'ouvrier*<sup>12</sup> », éveillent les antagonismes culturels qui mettent en évidence les rivalités économiques entre étrangers et nationaux.

Alors qu'en l'Europe, la France est presque totalement gangrenée par l'occupation allemande (1914/18), des syndicalistes s'affranchissent des frontières et communiquent entre eux. C'est le cas lorsque sont fondés, par exemple, un Comité franco-italien entre catholique des deux pays, fin 1917 ; en Espagne à travers « *la petite feuille Madrilène El Eco Del Pueblo* »<sup>13</sup>. Tel un faisceau d'alliances, le président de la Fédération catholique des Etats-Unis exalte la dimension internationale du syndicalisme « *heureux que de nouveau Amérique et France s'unissent pour le droit, la liberté* »<sup>14</sup>.

On le voit, dans une première approche, c'est la controverse voire la polémique vis-à-vis de l'étranger qui s'impose. Puis dans un deuxième temps c'est une autre dimension, celle de l'unité de la classe ouvrière dans une socioéconomie sans frontière, qui s'affiche. A partir de ces foyers apparaît le statut du travailleur étranger.

Pour les travailleurs français c'est l'entreprise qui détermine la condition du travailleur. Sur cet axiome se construit une autre évidence : l'entreprise conditionne le statut des travailleurs étrangers. Une posture d'autant plus forte par rapport au salarié autochtone que l'entreprise fait venir « l'étranger » sans intervention de l'Etat au moins jusqu'en 1924, voire l'ac-

<sup>6</sup> NOYELLES-SUR-MER, hameau de la Nolette, (Somme-80) Le cimetière de Nolette témoigne de « l'importation » de milliers (~ 12000) de travailleurs chinois pendant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. Ils étaient employés à la construction des infrastructures militaires britanniques, zone sous responsabilité anglaise. Les 858 stèles signifient les victimes disparues à cause d'accidents et de la fameuse grippe espagnole.

<sup>7</sup> Bibard (J) « Faire l'Histoire ensemble-la CFDT en Région Ile-de-France 1887-1990 » p.379, édition : la Toison d'Or, 2007.

<sup>8</sup> Ouvrages disponibles à l'Union Régionale CFDT Ile-de-France, 76 rue de Crimée, 75019 Paris. Evidemment il est possible de se procurer l'Histoire de l'organisation CFDT au niveau national, disponible dans de nombreux ouvrages.

<sup>9</sup> Bouladoux (M), CFTC, 26<sup>ème</sup> congrès national-Paris 12/15 mai 1951, « rapport moral », p.6, archives CFDT, Cote 1G10.

<sup>10</sup> L'Employé, bulletin du SECI « la jeunesse syndicale », n° 259, p.12, avril-juillet 1917, cote 9 F 2, archives CFDT.

<sup>11</sup> L'Employé, bulletin du SECI, Lacabane Paul, n°52, p.5, août 1898, cote 9 f 1, archives CFDT

<sup>12</sup> cit. Supra, n° 259

<sup>13</sup> L'Employé, bulletin du SECI, n°258, p. 4, Janvier-mars 1917, cote : 9F2 – archives CFDT

<sup>14</sup> Id., Ibid, n°259, p.11, La fédération des EU regroupe 5.000.000 de membres et le SECI/France 10 000 adhérents

cepte en lui fournissant du travail, dans le pays. De fait, l'immigration en France est essentiellement ouvrière. Pourtant cette question ressemble à une « boîte noire » qui serait enfouie sous le principe de la protection du travail national au gré des vicissitudes des pouvoirs politiques. (voir tableau ci-dessous).

### **I** De la fin du 19ème siècle à la libération

Jusqu'à la Libération les Pouvoirs publics n'interviennent pas dans le recrutement. En revanche ils se dotent de moyens de contrôle plus stricts destinés à la population étrangère. Jusqu'alors il suffit d'une simple déclaration à la mairie de la résidence pour s'établir en France et y exercer une profession. Quoiqu'en 1917 parait le premier décret instituant une carte de sé-

jour pour les étrangers de plus de 15 ans résidant en France. Puis en 1924 la loi portant création de la Société Générale d'Immigration (SGI) donne la possibilité aux organisations patronales de sélectionner les travailleurs en fonction de leur besoin. C'est une réponse aux mutations industrielles et à l'économie française en pleine croissance sans qu'elle soit pour autant linéaire.

Ces mesures s'efforcent aussi de faire face au déficit démographique important. Il convient alors de faire appel « à des travailleurs venant de pays proches <sup>15</sup>» (Belges, Suisses Allemands, Italiens...). Pour ceux-ci s'articulent des conventions entre Etats de pays d'origine et Gouvernements Français (Pologne en 1919 ; Tchécoslovaquie en 1920). Et pourtant dans ce contexte juridico-administratif qui érige des textes « protecteurs » à l'égard des

<sup>15</sup> Stora (B) – Temine (E), Op. Cit., p.24.

<sup>a</sup> SGI : Société Générale de l'Immigration

#### ■ Mesures législatives et administratives articulées aux différentes phases des flux migratoires

Années	Caractères des mesures	Années	Caractères des mesures
Jusqu'en 1900	La France manque de bras	1945-1974	Large recours à la régularisation
1901-1940	La France : terre d'immigration et mesures restrictives	1945	Création de l'ONI- L'Etat a le monopole. Il est transformé en OMI (office des Migrations Internationales) en janvier 1988
1901-1917	Simple déclaration à la mairie	1958	Traité de Rome: principe de libre circulation  Ordonnance portant création d'un fonds d'action sociale (FAS) pour les travailleurs Musulman d'Algérie en métropole et pour leur famille
1914-1918	Recrutement des Nord-africains, indochinois, chinois	Années 1960	Diversification : >espagnol/portugais <italien. Développement Maghreb. Début Afrique Sub-Sahara
		1964 (avril)	LOI : le FAS évolue en faveur des Travailleurs Etrangers. Puis en 1966, le FAS change en « faveur » des Travailleurs Migrants
1917	Création d'une carte de séjour	1968	Début de contingence. Suppression des procédures de régularisation
1924	Organisation du recrutement de la SGI (organismes patronaux)	1972	Circulaires Marcellin (Intérieur), Fontanet (Travail) : séjour en France -emploi. Début des grèves de la faim (1972/73)
1927	Loi d'extradition d'étrangers	1973	Circulaire Gorce (ministre du Travail) Régularisation des clandestins si avant 1/06/73
1932	Crise économique. Loi priorité du travail à l'ouvrier français	1974	Circulaires 1973/74 abrogées par le Conseil d'Etat
1936	Front Populaire : intermède sans nouvelle législature	A partir de 1974	politique de contrôle des flux migratoires
1940	Vichy : Lois. L'étranger, les juifs au ban de la société		

Ce panorama induit une lecture à deux niveaux: avant et après la seconde guerre mondiale. De plus, on ne voit aucunement de textes portant « l'arrêt » de l'immigration.

étrangers, ces derniers doivent faire face à une certaine rivalité. Leur arrivée progressive et massive est vécue comme une menace non par les différences de culture « *mais parce que les sociétés convergent*<sup>16</sup> ». La notion d'Etat - Nation émergent de la Révolution en imposant la seule langue parlée comme outil de communication y contribue.

Malgré tout, l'immigration génère un malaise. Le nombre toujours croissant d'ouvriers étrangers est assimilé, outre la rencontre de cultures métissées, à une concurrence redoutable aux travailleurs français. De sorte que, malgré les mesures prônées par FW Taylor<sup>17</sup>, un trouble s'installe « *face à une croyance que des droits de protection pouvaient avoir raison de la concurrence étrangère, ces droits... ont été impuissants*<sup>18</sup> ».

Nous touchons un domaine important du positionnement syndical. Le SECI, syndicat chrétien parisien, prend en compte cette situation. Dans son bulletin d'information *L'Employé*, l'ère industrielle apparaît comme un immense marché du travail où « *l'ouvrier étranger s'impose souvent par la faiblesse de son salaire aux choix des entrepreneurs, patrons ou industriels*<sup>19</sup> ». Il concède ainsi une compétition entre les travailleurs, s'accommodant des effets induits des premiers droits sociaux (accidents du travail : 1898 ; principe du salaire identique) sous la III<sup>ème</sup> République. La main-d'œuvre étrangère apparaît comme une concurrence qui nécessite des mesures spécifiques (taxes, quotas...). Devons-nous déjà considérer que l'immigrant est une cause de chômage, de faiblesse du salaire ?

C'est ce que semble exprimer le SECI lorsqu'il parle, dans un premier temps, « *à payer au même taux les Etrangers et les français. Il empêcherait l'avilissement des salaires, gros inconvénient de la main-d'œuvre étrangère*<sup>20</sup> ». A cet effet et par l'intermédiaire de son organe mensuel *L'Employé* il lance une grande enquête (1913) « *Les Employés étrangers en France... (en) s'adressant aux intéressés (ndlr : travailleurs français)... (afin de) connaître dans tous ses détails... dans toutes les positions de la société l'invasion étrangère et voilà le mal dont les travailleurs français se plaignent... sans vouloir faire de la France un pays complètement fermé à la main-d'œuvre étrangère*<sup>21</sup> ». Un enquête qui si elle ne réunit

pas les critères de représentativité scientifique, dans ses résultats indique cependant « *que rien ne permet d'avancer que l'existence d'étrangers ait pu faire baisser la moyenne des salaires ou l'empêcher de s'élever... qu'une loi fixe la proportion maxima d'employés étrangers*<sup>22</sup> ».

La nuance des réponses que le syndicat parisien obtient, montre les mouvements au sein de l'organisation chrétienne. Il est vrai, la fusion des différents syndicats chrétiens (masculins/féminins) en confédération CFTC (1919) ouvre un espace d'échange à l'image des comités inter-ouvriers cités ci-dessus. En réalité l'organisation prend conscience que la seule ressource pour rétablir une société dévastée réside dans l'ouverture à l'immigration. Ainsi « *il y a tout lieu de croire, en même temps, que nos groupements ouvriers français ne verront plus... dans la main-d'œuvre étran-*

## Les préoccupations de l'URP

*gère, une concurrence fâcheuse*<sup>23</sup> ». Il est à remarquer le vocable flou associé à étrangers qui est utilisé jusqu'aux années 1920, pour désigner une personne extérieure au territoire français. Par contre, le concept Immigré est défini par la Convention internationale de Rome en 1924<sup>24</sup>.

Dans l'entre deux guerres, l'immigration est un réel enjeu politique. D'une part, le krach boursier d'octobre 1929 déclenche en Europe fermetures d'entreprises et chômeurs par milliers. D'autre part, malgré la SGI, l'afflux d'immigrés est réel. Parallèlement la montée des régimes totalitaires en Europe (Russie, Espagne, Portugal, Italie...) provoque d'amples mouvements vers la France. L'ampleur et la complexité de l'exode mettent à l'épreuve la concorde nationale. Le droit d'asile est aussi mis à l'épreuve. Et pourtant on peut comprendre le mouvement de ces populations qui, pour partie, voient en France l'alternatif au manque de travail dans leur pays d'origine, et pour une seconde partie, manifeste le désir de connaître une culture nouvelle. Mais surtout s'y ajoute l'expatriement politique face aux démocraties populaires.

Au demeurant, on peut être surpris par les déclarations d'une organisation syndicale considérant l'étranger comme une « concurrence fâcheuse ». Et pourtant dans ce contexte, la CFTC crée une commission

<sup>16</sup> Rymarski (Ch), *Sciences Humaines* n°200, janvier 2009, « géopolitique des sentiments », p.34

<sup>17</sup> Taylor (F.W.) *organisation scientifique du Travail*, système élaboré à partir de 1872

<sup>18</sup> SECI, bulletin date de Mars/Avril 1895, n°26, p.4. Le SECI, qui a son siège rue des Petits carreaux Paris 2<sup>ème</sup> arrondissement, est le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie - créé en 1887 - Il participe avec les deux principaux syndicats féminins à la création de la CFTC en 1919, organisation qui devient CFDT en 1964.

<sup>19</sup> *L'Employé*, organe du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie (SECI), septembre 1901, n° 89, archives CFDT, cote 9.F.1

<sup>20</sup> Ib.

<sup>21</sup> *L'Employé*, organe mensuel du SECI, n°229, Mai 1913, archives CFDT, cote 9.F.2

<sup>22</sup> Id, mars 1914

<sup>23</sup> Id., mai 1916, n° 254

<sup>24</sup> Une première définition juridique est donnée par une convention internationale de Rome : « est considéré comme immigrant tout étranger qui arrive dans un pays pour y chercher du travail et dans l'intention exprimée ou présumée de s'y établir de façon permanente ; est considéré comme simple travailleur tout étranger qui arrive dans le seul but de s'y établir temporairement »

d'étude (1926) concernant la main-d'œuvre étrangère et convient d'organiser ces travailleurs d'une manière autonome. L'organisation des étrangers est alors un objectif entraînant « *pour tout homme le Droit Élémentaire et Universel à vivre, travailler... dans un autre pays...* » où ce principe humaniste et républicain apparaît comme un critère actif d'intégration.

De fait, ce syndicalisme veut favoriser deux axes : l'assimilation de la main-d'œuvre étrangère en France, par un apprentissage de l'environnement pour mieux incorporer ces éléments au pays d'accueil. Et par ailleurs, le syndicalisme cherche à organiser ces travailleurs en son sein.

Sur le premier point, en lien avec le principe immigration/travail la CFTC suggère une réglementation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, la limitation des contingents selon les besoins et des garanties pour les rapatriements éventuels. Une position qui exige « *qu'on ne renvoie pas... des ouvriers français obligés d'émigrer au chômage pendant que des travailleurs étrangers font leurs semaines complètes...* »<sup>25</sup>. Parallèlement Gaston Tessier, Président de la CFTC déclare son attachement « *au poste de membre du bureau de direction de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides... et estime que l'institution doit être composée d'un Comité Consultatif avec la participation des syndicats* »<sup>26</sup>.

Quant au second aspect qui concerne la capacité d'organiser tous les travailleurs, la confédération CFTC soutient l'idée de les fédérer par pays d'origine, en sections nationales localisées à la CFTC, 26 rue de

Montholon – 75009 comme l'indique le tableau ci-dessous,

Ce dispositif intègre la décision du bureau confédéral, février 1950, de mettre en place un secrétariat national, à sa tête A BAHUAUD, avec comme objectifs « *assurer la coordination, la liaison entre les sections, diriger et contrôler les activités, représenter les travailleurs, organiser des services propres d'entraide, d'assistance matérielle - sociale - juridique- culturelle pour ses adhérents* »<sup>27</sup>. L'adhésion est de 20F mensuels (0,51€/2008) et l'achat de la carte annuelle : 30F. (soit 0,77€). Un acte qui illustre l'objectif de fédérer, sur le territoire, l'action des sections d'Europe occidentale et de donner une dimension internationale avec la création de la FITCRE<sup>28</sup> (31 mars et 1<sup>er</sup> avril 1951) à Paris. La rencontre permet entre-autre d'adopter une résolution portant sur la formation professionnelle, l'égalité, la liberté d'affiliation et le libre exercice de tous les droits syndicaux, l'égalité des droits et des conditions de travail, d'accès à la protection sociale.

### Une ère nouvelle dès la fin de la seconde guerre

Cette forme de structuration française par pays d'origine induit une division parmi les travailleurs chrétiens. Elle est contradictoire avec l'idée et le principe du syndicalisme international porté par la Confédération CFTC. Dès lors, il convient de proposer des liens élargis. C'est l'engagement de la FITCRE, en optant pour son affiliation à la CISC<sup>29</sup> dans laquelle la CFTC est membre à part entière.

<sup>25</sup> Syndicalisme n° 53, 3 novembre 1945.

<sup>26</sup> CFTC, mémoire secrétariat confédéral, juillet 1952, archives CFDT 4 H 139. L'OFPRA est créée sous l'autorité de Robert Schuman, Ministre des Affaires Etrangères, loi du 25 juillet 1952.

<sup>27</sup> Bahuaud (A), circulaire aux UD et Fédérations de métier, juin 1950, archives CFDT 4 H 139, sous dossier 1950.

<sup>28</sup> FITCRE : Fédération Internationale des Travailleurs Chrétiens Réfugiés et Emigrés). Son but : coordonner et représenter les travailleurs Immigrés et exilés avec l'idéal : devenir un jour libres, égaux et utiles à nos patries comme le sont nos camarades des pays libres, première conférence des syndicalistes libres de l'Europe centrale et orientale, des Pays Baltes et Balkaniques, février 1951, archives CFDT, cote 4 H 139.

<sup>29</sup> CISC : Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens créée en juin 1919. Elle fonctionne sur la base de l'inter-confessionnalisme (catholique et protestant). Engagée dans une double voie de laïcisation et de radicalisation elle évolue (1968) en Confédération Mondiale du Travail (C.M.T.). Puis le 31 octobre 2006, la C.I.S.L. (Issue d'une scission de la FSM en 1949 -confère : plan Marshal) et la C.M.T. s'auto-dissolvent et fondent la Confédération Syndicale Internationale (C.S.I.). La CFDT est membre de la CSI.

#### Le syndicalisme CFTC (CFDT) fédère les travailleurs immigrés

Années	Type de structures : sections nationales
1945	Ukrainienne - Biélorussie
1946	Secrétariat populaire travailleurs Italiens
	Un secrétariat Mineurs Polonais
	Affiliation à la CFTC (CFDT)
1950	Biélorusse - Bulgare - Croate - Hongroise - Italienne - Lettonne - Lithuanienne - Polonaise - Roumaine- Russe - Tchécoslovaque - Ukrainienne
	Circulaires Marcellin (Intérieur), Fontanet (Travail) : séjour en France -emploi. Début des grèves de la faim (1972/73)
1953	Serbe - Slovaque

La préoccupation de l'URP n'est pas autre quand, dès le 3 juin 1945, elle organise des journées d'étude « *pour une économie humaine* ». Des initiatives qu'elle analyse, deux années plus tard (mai 1947) « *en réunissant les dirigeants et le militants de la région parisienne afin de revoir ensemble le travail accompli, les tâches futures et en tirer les conclusions*<sup>30</sup> ». A ces fins l'URP prend deux initiatives particulières (1948). La première consiste à engager un permanent arabe à mi-temps. Ses missions portent sur l'habitat, la formation professionnelle, les allocations familiales. La seconde met en place une commission de travailleurs Nord-africains, effective en 1952. Les parisiens prennent ainsi une véritable option pour l'action syndicale sachant « *que les musulmans Nord-africains sont de plus en plus nombreux à s'éveiller au vrai syndicalisme... à la CFTC*<sup>31</sup> ».

Depuis la Libération, le Gouvernement légifère visant à rétablir les us républicains. C'est l'objet des ordonnances du 19 octobre 1945 inhérentes au code de la nationalité française<sup>32</sup>, du 2 novembre 1945 relatives aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France<sup>33</sup> qui demeurent en vigueur jusqu'en 1980 et la création de l'ONI<sup>34</sup>. Toutefois ces mesures introduisent, une singularité dans l'immigration émanant de l'Afrique du Nord. D'une part les ressortissants du Maroc et de la Tunisie dont les pays obtiennent leur indépendance en 1956, entrent dans la définition immigration, un accord à cet égard entre le pays intervient en 1963. D'autre part, la Région administrative parisienne exerce une attraction sur tous travailleurs « étrangers » et notamment ceux venant du Maghreb. Conséquence la main-d'œuvre issue de colonies françaises, surtout de l'Algérie, afflue en nombre. Or, ces travailleurs ne sont pas considérés comme immigrés, jusqu'en 1962.

Par ailleurs, ces travailleurs d'Afrique du Nord sont fortement sollicités par les responsables d'entreprises. Il n'est pas rare de les rencontrer dans différentes branches d'activités où la main-d'œuvre est très souvent reléguée aux postes les plus humbles. Les métiers exercés sont souvent pénibles, malsains et salissants. (Textiles, bâtiments, chimie, nettoyage...) . A titre indicatif l'immigration Algérienne augmente de façon sensible en métropole. En 1951, le pays compte du 1/01 au 30/09<sup>35</sup> plus de 113 000 travailleurs, par contre en

1953 le sol parisien en accueille environ 130 000<sup>36</sup> sur 300 000 en métropole.

Si l'afflux peut être envisagé comme une embellie pour les immigrants, en revanche les embauches révèlent, de fait, une utilisation coloniale « d'étrangers français ». Les Nord-africains et tout particulièrement les algériens ne sont pas soutenus par les accords et les conventions censés protéger leurs ressortissants. Dès lors cette arrivée massive génère des problèmes spécifiques tels sur les conditions alimentaires et les conditions de vie et de travail précaire.

La situation place la CFTC (d'alors) aux avant-postes revendicatifs. Son Comité National Confédéral, dès octobre 1951, formule une requête portant sur la revalorisation immédiate du SMIG. Une revendication qu'elle soutient devant la Commission Nationale du Ministère du Travail, en décembre de la même année en vue « *d'accorder au travailleurs des départements d'Algérie un salaire minimum garanti interprofessionnel décent qui réponde aux besoins d'hommes libres*<sup>37</sup> ». Avec la demande de prolonger de 40 jours à 3 mois la validité du billet de transport relatif aux congés payés (les congés payés peuvent être bloqués sur une année la durée de 2 ou 3 ans), l'URP dans le cadre des orientations de son Conseil (19 mars 1948), à l'instar de la Confédération, s'affranchit des résistances initiales. Résultat « *les travailleurs français musulmans passent (adhèrent : ndr) en masse* » à la CFTC<sup>38</sup> en quittant la CGT.

Précisément ce mouvement n'est pas anodin et le déclic peut être observé à partir de 1947, « *année terrible* ». Entré dans une grave tourmente dans le contexte de la Guerre froide, du Plan Marshall, le pays affronte de nombreux conflits sociaux<sup>39</sup>. C'est précisément les prises de positions de la CGT dans la gestion des conflits, mais aussi dans l'absence d'autonomie au regard de la situation internationale (Plan Marshall, Palestine...) qui déclenche ces vagues de départ en son sein.

Malgré la pression sociale, il faut attendre les années 50 pour que les Pouvoirs publics regardent d'un peu plus près les conditions d'accueil et d'habitat des travailleurs Nord-Africains. Cette année là (1950), la Préfecture de la Seine engage un budget de 45 millions de francs (1 169 100 €, valeur

<sup>30</sup> URP, congrès avril 1948, « *rappports syndicats/sections syndicales locales* », archives confédérales, cote 4 H 120, sous dossier URP.

<sup>31</sup> CFDT, « *archives Nord-africains* », cote 6 P 4.

<sup>32</sup> Ordonnance n° 45/2447 du 19 octobre 1945, portant code de la nationalité française. La loi détermine quels individus ont, à leur naissance, la nationalité française, à titre de nationalité d'origine. De Gaulle(CH) Gouvernement provisoire.

<sup>33</sup> Ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

<sup>34</sup> L'ONI (Office National d'Immigration) donne à l'Etat le monopole de l'introduction de la main d'œuvre étrangère dans le pays. Trois cartes de séjour sont instaurées (1, 3 et 10 ans) ; l'immigration des familles, souhaitée dans une optique démographique, est favorisée.

<sup>35</sup> Troigros (S), CFTC, rapport sur le mouvement actuel de la M.O. Nord Africaine, 11/12/1951, Archives CFDT, cote 6 P 4.

<sup>36</sup> D'après le bulletin du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, Direction de la Main-d'œuvre, n°120, 1/4/1953. Archives CFDT, cote 6 P 4.

<sup>37</sup> Troigros (s) Cit Supra

<sup>38</sup> Chauvet (A), CFTC, lettre à Bouladou (M) Pdt de la CFTC, Archives CFDT, cote 6 P 4.

<sup>39</sup> 1947 En région parisienne premières vague de grèves dans le premier trimestre : grèves des gaziers ; la presse, les cheminots ; Renault. Puis à partir de juin une seconde vague de grèves entraîne de nombreuses branches d'activité : transports (cheminots), secteurs publics, métallurgie, mines du Pas-de-Calais, Citroën, grands magasins, banques... La période est profondément marquée par une situation économique très défavorable (super rationnement du pain, crise énergétique et de production...) articulée à un hiver très rigoureux. Pendant que l'économie souterraine est florissante.

2008) et tente d'aménager des hébergements (St Denis : 220 places, Issy-les-Moulineaux ; 220 pl. ; Nanterre, Gennevilliers, Creil...). Mais au fil des années ce problème de logement se complique du syndrome Hébergement / aide sociale. Deux organismes sont créés destinés aux Français musulmans d'Algérie résidant en métropole. La SONACOTRA<sup>40</sup> construit des logements, le premier est bâti à Argenteuil en 1959, des foyers qui s'avèreront très vite exigus, insalubres. Conjointement s'érigent des bidonvilles, voire Habitation Bon Marché (HBM) à la périphérie de Paris. Des installations souvent réduites à de véritables taudis (Porte de la Chapelle, gare de Lyon, Faubourg St Antoine, Place d'Italie, Grenelle, Nanterre, Boulogne-Billancourt, Aubervilliers, Aulnay-Sous-Bois, Saint -Denis, Champigny-sur Marne). Ces conditions morbides feront l'objet d'âpres luttes. (Nous reprendrons cette actualité dans la seconde partie de l'ouvrage). Puis intervient la création du FAS (1958) destiné à l'organisation de l'action sociale pour les travailleurs Algériens.

travailleurs Nord-Africains de l'Union Régionale Parisienne, mise en place en 1952, prend en compte « l'effort fait à Puteaux par le délégué local où ces 3 500 travailleurs représentent presque 9% de la population<sup>42</sup> » insistant sur l'effort de syndicalisation à entreprendre. Dès lors on note une réactivité dans l'organisation en particulier pendant les journées des Nord-africains initiées par la CFTC au niveau national, en janvier 1953. Représentée par 6 militants alors que les fédérations boudent l'initiative, l'URP fait le constat « que le problème Nord-Africain est dominé par un sentiment raciste<sup>43</sup> » au quotidien.

Une prise de position qui bouscule certaines résistances internes à la CFTC, celles qui suggèrent la « prudence pour opérer le recrutement (d'autant qu'un) même taux de cotisations donne l'accès aux mêmes droits et mêmes prorogatives que ceux accordés aux français<sup>45</sup> ». Ce type de propos n'est pas isolé dans la CFTC, puisque certains militants suggèrent « l'arrêt de l'introduction de la M.O. étrangère et de donner la préférence nationale<sup>46</sup> » lorsque le chômage se développe.

Ces accès de supériorité nationale cautionne implicitement les préceptes du CNPF qui dans un rapport juge que « l'accession des Algériens à la citoyenneté en leur apportant la liberté de circulation et le droit au travail par priorité sur les étrangers les ont orienté en masse vers l'industrie... il faut convaincre que l'industrie métropolitaine ne sera jamais en mesure d'absorber tous les excédents de la main-d'œuvre algérienne<sup>47</sup> ».

Cependant si l'objet de cette rencontre nationale (janvier 53) dégage une nouvelle ligne d'action syndicale plus fédératrice (Voir tableau ci-dessous), elle affirme

### Des préceptes bousculés

Une telle épreuve pose avec gravité le problème de l'unité de la classe ouvrière culturellement éclatée. Elle provoque chez les responsables de l'URP une prise en charge des conditions de vie des travailleurs immigrés. En réalité, c'est lors du congrès du syndicat CFTC (CFDT) de la métallurgie en Région Parisienne (1951) qu'émerge une prise de conscience collective de l'immigration dans l'ensemble de l'organisation. Le responsable de la section de Puteaux affirme que « les travailleurs Nord-Africains sont trop souvent considérés comme des travailleurs de seconde zone<sup>41</sup>. Dans la foulée, la commission des

<sup>40</sup> SONACOTRA : Société Nationale de Construction de Logements pour les travailleurs Algériens et leur Familles, créée en 1956.

<sup>41</sup> URP CFTC, Paris syndical et Social, n°47, p.3, « secteurs et sections locales », Cagé délégué local Puteaux, archives CFDT Ile-de-France, Boîte n°165.

<sup>42</sup> Paris Syndical et Social, URP CFTC, « rubrique : secteurs et sections locales, Cagé, délégué local à Puteaux », n° 53, novembre 1952, p. 7, archives CFDT Ile-de-France, boîte n° 166.

<sup>43</sup> Cagé, URP, compte rendu de la journée du 19 janvier 1953, archives CFDT, cote 6 P 4.

<sup>45</sup> Sirurget, CFTC, compte rendu avril 1950, archives CFDT, cote 6 P 4.

<sup>46</sup> Salmon (G), sous dossier .

<sup>47</sup> CNPF, rapport publié dans l'Eveil économique (sous réserve de l'intitulé exact relativement illisible), 31/10/1953, archives CFDT, cote 6 P 4.

### Organiser une collectivité dans un but commun

**L'organisation**

Il n'y a pas lieu de constituer de sections ou de syndicats spéciaux. Les Nord-africains doivent être intégrés sans discrimination dans les Sections existantes

**Chantier revendicatif**

L'effort doit porter sur : l'Emploi (placement) ; l'Hébergement (foyers...) ; la Santé (dépistage- respect de la réglementation...), le développement de la Sécurité sociale (extension des régimes...), la Formation professionnelle (apprentissage, prévention...) ; l'application du droit syndical pour tous

**Politique syndicale**

L'affirmation de l'Indépendance du syndicalisme ; la protestation et la lutte contre toute violence, tout arbitraire ; l'évolution de l'autodétermination des peuples, pour la paix.

aussi : la place du syndicalisme dans sa mission de décloisonnement de la condition du travailleur, de désenclavement de la pensée salvatrice du marché intérieur.

Ainsi sont pris en compte les champs culturels comme richesse et non comme différence dans un contexte où les réalités sociales et économiques prennent un caractère de plus en plus européen, international.

L'implication de l'URP dans la charte ci-dessus est fondamentale pour deux raisons essentielles. D'une part, le Traité de Rome<sup>48</sup> stipule dans sa troisième partie la « libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux ». D'autre part, la guerre d'Algérie (qui ne porte pas son nom) depuis la Toussaint Rouge (Novembre 1954) suscite un regain d'hostilité à l'encontre des migrants du Maghreb.

L'engagement de l'Union régionale prouve corrélativement sa pertinence dans le contexte où la France d'une part, connaît successivement des crises ministérielles sous la IV<sup>ème</sup> République (Laniel remplace Mayer/1953) et d'autre part, où « les causes fondamentales des maux qui accablent le pays, c'est la multiplicité et le poids des tâches qu'il entend assumer à la fois : reconstruction, modernisation et équipements, développement des pays d'outre-mer, amélioration du niveau de vie et réformes sociales...<sup>49</sup> ».

Cette complexité et cette reproduction qui engendrent des inégalités entre la main-d'œuvre étrangère par les coutumes, les cultures et les manières de pensée et d'agir de chaque pays ; entre les migrants et les français, posent sans équivoque l'action syndicale au niveau de l'entreprise. A cet égard on peut dire, à l'instar du responsable de Puteaux, Cagé, que le racisme est une carence de civilité, d'humanisme.

Une posture qui s'articule à une ambition omniprésente de l'Union Régionale Parisienne (URP) : celle de partir de l'entreprise et d'y affirmer un processus de conscientisation par lequel les travailleurs s'éveillent à la réalité socioculturelle et dépassent les aliénations

Bien au-delà des slogans, en appelant les travailleurs à engager l'action de masse pour la paix en Algérie<sup>50</sup>, l'URP assume toutes ses responsabilités d'organisation tout au long de la guerre. Certes et selon une expression commune ce ne fut pas un long fleuve tranquille. En interne des débats passionnés, menés par les « ex-dirigeants de l'URP (1960) » tentent de dispenser l'organisation régionale de toute prise de position. Toutefois l'élan de ce syndicalisme de paix et de progrès social « doit se poursuivre à l'égard du peuple algérien comme des autres pays... et, plus près de nous, à l'égard des travailleurs de ce pays qui notamment à Paris, continuent d'être l'objet d'une honteuse exploitation<sup>51</sup> ».

<sup>48</sup> *Traité de Rome Economique Européenne (CEE) est signé le 25 mars 1957 à Rome par : l'Allemagne, la France, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1958.*

<sup>49</sup> *Mendès France (P) discours à l'Assemblée Nationale, 3 juin 1953.*

<sup>50</sup> *L'action syndicale solidaire : la guerre d'Algérie. Bibard (J) Op. cit. , P. 156 et suivantes.*

<sup>51</sup> *Robert Duvivier, Congrès URP CFTC, congrès des 22-24 mars 1963, rapport d'activité, archives CFDT Ile-de-France, boîte n°10.*

# Les fondements de l'unité ouvrière

<sup>1</sup> Dans cet ouvrage, le terme *intégration* est conceptualisé selon l'analyse de Brunet Jean-Paul « immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne, fin du XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles » : « le terme *intégration* signifie... que l'élément intégré est entré avec le milieu environnant dans un « processus d'ajustement réciproque » et d'interdépendance », p.14, édition L'Harmattan 195

<sup>2</sup> Lire l'analyse de Brunet Jean-Paul, *id. ibid.* ; p307 et suivantes.

<sup>3</sup> On citera notamment l'analyse de Jürgen Habermas « L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise », Payot, Paris, 1997 ». Dans cet ouvrage, Habermas expose « le processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État ».

<sup>4</sup> URP CFTC, *Résolution sur les travailleurs immigrés, adoptée à l'unanimité, Argenteuil, congrès des 23 et 24 mars 1963. La plate forme demande : l'aménagement ou la réglementation des arrivées, le contrôle sanitaire et un service de santé, l'organisation de cours de langue française, l'aménagement de la formation professionnelle, création des centres d'accueil respectant les affinités, les croyances.* Archives CFDT Ile-de-France, boîte n°10.

<sup>5</sup> URP CFTC, *Id. Ibid.*, *Compte rendu d'activité.*

A ce niveau posons-nous une question : depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, ces mouvements migratoires vivent-ils une intégration<sup>1</sup>, une insertion en région parisienne ? En banlieue ? En franchissant les frontières, les migrants (demandeurs d'asile, immigrés) tentent de s'établir en fonction des dures nécessités et essayent de dessiner un nouveau parcours de vie, en abandonnant souvent leur famille. Par ailleurs ils sont transformés en main d'œuvre d'autant plus corvéable qu'ils sont tourmentés par des mesures politiques et administratives. Or, l'immigration sert d'alibi et d'exutoire pour de nombreux pans de l'économie, comme nous le verrons un peu plus loin (Employés de maison, Confection, Entretien, Bâtiments, Restauration etc.). Pour autant dans cette période des années 1950, il serait hasardeux d'assimiler l'économie souveraine consommatrice d'immigration et la circonspection métropolitaine face à l'étranger qu'aurait développé le poujadisme<sup>2</sup> (Robert Poujade 1953-1956), même si dans cette lignée le Front National cherche son profit. En réalité la main-d'œuvre étrangère est considérée en infraction dans l'espace public<sup>3</sup>.

## La condition de travail en question

En faisant ce détour on perçoit une nouvelle épreuve sociale pour l'URP. L'accroissement de l'immigration en France des travailleurs étrangers et particulièrement africains pose avec acuité le problème de leur exploitation et de leurs conditions de vie inhumaines... de leur logement, de leur situation sanitaire. Il ne peut pas y avoir de frontière de pensée et d'action pour un syndicalisme d'émancipation. En tout état de cause, c'est ce que semble traduire ce sentiment d'exacerbation des responsables régionaux lors du congrès d'Argenteuil (mars 1963). Dans cette instance, une résolution engage toutes ses organisations à « une action intensive, une prise de conscience de tous les adhérents et de l'ensemble des travailleurs... pour obtenir des

*conditions de vie décentes pour les travailleurs africains. Parallèlement l'URP exige le respect du droit syndical pour tous les travailleurs immigrés en France<sup>4</sup> ».*

Plus qu'une déclaration de tribune, l'intention de l'URP (Union Régionale Parisienne) CFTC est de à créer une faille dans ce front de l'auto-ségrégation. C'est-à-dire face à ce phénomène socioéconomique qui détermine la possibilité ou non d'accéder à tel ou tel revenu, logement, à la condition de citoyenneté. En portant l'action syndicale à partir de l'entreprise, les dirigeants syndicaux parisiens poursuivent leur itinéraire sur la voie de la conscientisation et du principe d'unité de la classe ouvrière. C'est le sens de l'instauration de sa commission régionale immigrée N.A., dès 1952. C'est aussi la signification des actions engagées comme en 1962.

Dans les durs moments des pouvoirs dictatoriaux au Portugal, en Espagne par exemple l'URP se rapproche de *l'Alliance Syndicale d'Espagne*, regroupant la CNT, l'UGT, le STB en exil, collecte par ses organisations parisiennes 12 000 Francs (ou 16 345 € valeur 2008) en soutien aux Travailleurs en grève. En outre la solidarité se manifeste à travers l'organisation d'un meeting à la Mutualité avec FO, l'UNEF, sous l'égide de la CISC et de la CISL, la même année. Parallèlement, la solidarité est réelle en « *faveur des Travailleurs Algériens... victimes de l'OAS... en collectant des médicaments d'une valeur de 20 000 Francs (ou 27 242 €/2008), en vendant un timbre de solidarité qu'elle émet en faveur des Algériens démunis... (C'est aussi un engagement institutionnel par le biais)... des CA des Offices Publics d'HLM ; puis en apportant son concours à l'Association Générale des Travailleurs Algériens en France en vue des formations scolaires, syndicales et civiques de ses membres<sup>5</sup> ».*

### L'originalité

Le syndicalisme CFDT (évolution de CFTC en CFDT/novembre 1964), au niveau de l'URP est porteur d'originalité et d'espoir.

Original par la puissance de ses arguments considérant « irréversible... et indispensable<sup>6</sup> » le phénomène migratoire. Il est évident que l'économie a besoin d'une main d'œuvre plurielle. Et parce qu'au niveau du syndicalisme il ne peut exister le camp des travailleurs Français et le camp des Immigrés, l'Union parisienne veut supprimer les entraves à une Solidarité active. La première entrave à dépasser touche aux lois empêchant les travailleurs étrangers d'être représentatifs dans les professions (Délégué du personnel... ) ou responsable syndical. Alors qu'un décideur économique, étranger, ayant des entreprises en France peut être Président dans les Conseils d'administration. L'action à engager vise le patronat.

Certes l'exploitation de celui-ci ne vise par exclusivement l'immigré. Mais ce dernier est particulièrement exposé et manipulé dans les conditions de « recrutement clandestin » au service d'une économie souterraine (cf. La Confection...), par les obstacles de langues, de culture etc. La seconde disposition vise les Pouvoirs publics à l'image du Ministre des Affaires sociale qui le 28 mars 1966 reconnaît l'utilité de l'immigration clandestine... que la stricte application des règlements internationaux limite. Enfin le troisième fléau à juguler se situe au niveau des opinions publiques, dans lesquelles des partis politiques prennent une part importante. C'est ce que le congrès de l'URP (1966) évoque lorsqu'il fait état des déclarations du PCF de Champigny reconnaissant que « la présence massive de travailleurs immigrés dans une ville traduit obligatoirement des charges supplémentaires... exigeant une répartition équitable<sup>7</sup> ».

Ce langage tout en étant accompagné d'arguments socioéconomiques induit un réflexe d'auto-protection régionaliste voisin de la primauté nationale (le nationalisme). Il corrobore ce formalisme face au chômage : il n'y a qu'à fermer les frontières et mettre tous les étrangers dehors. Et pourtant cette population n'est pas « obligatoirement facteur de chômage<sup>8</sup> ».

### L'espoir

En posant au congrès de Cachan (1966), le problème des travailleurs immigrés, l'URP veut aborder leur exploitation dans

le travail et dans leurs conditions d'existence. Le congrès est aussi porteur d'espoir : l'intégration. Cette pensée se construit progressivement au sein de l'URP. Par son action, elle veut permettre la promotion des migrants tant au niveau de la société que sur le plan syndical. Et c'est pour éviter « de se payer de mots... qu'un membre de la Commission régionale des immigrés de l'Union régionale parisienne participe au Conseil de l'URP<sup>9</sup> ». Par intégration, il s'agit d'engager un processus par lequel des rapprochements s'opèrent, notamment, sur le plan de la langue, de l'accès à la formation professionnelle, de l'exercice de la démocratie. Dans le même temps, le pays doit répondre à l'intégration en affirmant à toute personne « le droit élémentaire et universel à vivre, travailler, s'épanouir dans un pays autre que celui où il est né ou qu'il considère comme le sien<sup>10</sup> »

Cette intégration est exigeante. La CFDT parisienne veut, en tout état de cause surmonter les difficultés en aidant les responsables syndicaux comme à Flins, chez Renault, où ils expliquent le pourquoi de la venue des travailleurs immigrés (1965). D'ailleurs « dans les années 20, dit Pierre Cadel<sup>11</sup>, Renault est un refuge d'un très grand nombre de « Russes Blancs » suite à la Révolution de 1917. En ce qui nous concerne, syndicalistes à la CFTC, à l'époque, on a toujours considéré les travailleurs immigrés comme travailleurs à part entière et non parce qu'ils étaient d'origine étrangère. »

### L'intégration comme principe

Si « l'immigration doit être planifiée<sup>12</sup> » pour autant les immigrés doivent être égaux en dignité et en droit avec les Français. Ces principes nourrissent la politique syndicale des responsables régionaux parisiens CFDT. A cet égard ils élaborent une stratégie sociale basée sur la prise de responsabilité « mixte » dans les sections syndicales, dans les syndicats. Conjointement l'Union régionale revendique l'apprentissage des langues étrangères par les Français en âge de scolarité, pour les adultes en responsabilité dans les entreprises.

On sait que le contexte des années 1960/70 accélère le recours à l'immigration, une immigration plus particulière-

<sup>6</sup> URP, congrès CFDT, Cachan décembre 1966, Rapport d'activité p.31 « une organisation solidaire avec les travailleurs immigrés et ses annexes III : syndicalistes français et Travailleurs Immigrés. » Annexe III, p.1. Archives CFDT Ile-de-France, boîte n° 12, sous dossier 2.

<sup>7</sup> URP, congrès CFDT, Cachan décembre 1966, id. Ibid, Annexe III, p.3.

<sup>8</sup> URP CFDT, Résolution sur les travailleurs immigrés, cit supra.

<sup>9</sup> URP CFDT, cit supra, p 31.

<sup>10</sup> CFDT (CFTC) Conférence nationale des Immigrés, Paris, 26-27 mars 1966, archives CFDT, cote 7 h 730.

<sup>11</sup> Cadel (P), responsable CFDT (CFTC) au Comité d'Etablissement (1956-1963) Renault Boulogne Billancourt, puis permanent URP (1963-1971), entretien du 16 février 2009.

<sup>12</sup> URP CFDT, Cachan, Cit. Supra, Résolution sur les travailleurs immigrés, p.9.

ment soucieuse d'améliorations matérielles. Dans le même temps, c'est une période qui est dominée par des mesures d'encadrement comme l'indique le tableau en page 1. On « découvre » l'immigration. Il en est ainsi du recrutement des « employées de maison », les gares parisiennes étant leur lieu de rencontre. Il suffit d'écouter Anne-Marie Cherdoud<sup>13</sup> : « C'était comme des villages où les filles de Bretagne se retrouvaient à Montparnasse, les filles du Sud à la gare de Lyon. Quant à celles d'Espagne c'est au cours d'un congrès international que nous avons pris contact. Qu'importe notre territoire d'origine : Espagnoles, Basques, Mauriciennes, Antillaises, Alsaciennes, Bretonnes... nous étions toutes des immigrées avec un sacré accent. Lorsque nous avons redémarré le syndicat parisien CFDT avec Suzanne Ascoët, en 1965, la rencontre avec Robert (R. Duvivier, secrétaire Général de l'URP) nous a bien aidé. Cette

*idée de partage (mixité) des responsabilités syndicales prenant en compte nos appartenances culturelles mais en dépassant les coutumes de chacune, est une règle dans la composition du Bureau du Syndicat. Notre tâche était de faire prévaloir la dignité et le lien humain entre les personnes, nous avions toutes le sens aigu d'avoir la tête haute. »*

Alors qu'avec la « modernisation » de l'économie commencent les années béton en banlieue parisienne plus particulièrement, quelle est la situation de l'immigration ? Le tableau ci-dessous dont les chiffres sont portés avec prudence, donne cependant une indication de la population étrangère dans le pays. A l'aide de recoupement basé sur des documents<sup>14</sup> de référence, on peut évaluer, en 1962, la population immigrée, famille comprise, à 709 350 sur le territoire parisien soit 25%, environ de la répartition nationale. Ce

<sup>13</sup> Cherdoud (A.M.), *Immigrée de Mulhouse, arrive à Paris en 1963. Adhérents à la CFDT elle suit l'évolution de la CFDT en 1964. Empreinte de la Méthode JOC (Voir-Juger-Agir) elle s'engage dans la construction du syndicat des Employés de maison, qu'elle quitte en 1969 pour aller au service juridique de l'URP. Entretien du 5 février 2009. Archivage : Union régionale CFDT Ile-de-France .*

<sup>14</sup> Tableau n°4 : source INSEE, recensements de la population, 1962-1999. *Evaluation de la population immigrée en Région parisienne : source « réflexions sur la situation des Travailleurs étrangers en France » Fédération CFDT -Construction /Bois, Bouchama (A), Aout 1965, p.3, archives CFDT, cote 7 H 730. Voir aussi Brunet (J.P.), Op. Cit., p. 168.*

### ■ Les migrations par pays d'origine

Origine	1962 (%)	1968 (%)	1975 (%)	1982 (%)	1990
<b>Europe</b>	<b>78,7</b>	<b>76,4</b>	<b>67,2</b>	<b>57,3</b>	<b>50,4</b>
Espagne	18,0	21,0	15,2	11,7	9,5
Italie	31,8	23,9	17,2	14,1	11,6
Portugal	2,0	8,8	16,9	15,8	14,4
Pologne	9,5	6,7	4,8	3,9	3,4
Autres Europe	17,5	16,1	13,1	11,7	11,4
<b>Afrique</b>	<b>14,9</b>	<b>19,9</b>	<b>28,0</b>	<b>33,2</b>	<b>35,9</b>
Algérie	11,6	11,7	14,3	14,8	13,3
Maroc	1,1	3,3	6,6	9,1	11,0
Tunisie	1,5	3,5	4,7	5,0	5,0
Afrique subsaharienne	0,7	1,4	2,4	4,3	6,6
<b>Asie</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,6</b>	<b>8,0</b>	<b>11,4</b>
Turquie	1,4	1,3	1,9	3,0	4,0
Ex-Indochine	0,4	0,6	0,7	3,0	3,7
Autres Asie	0,6	0,6	1,0	1,9	3,6
<b>Amérique et Océanie</b>	<b>3,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	<b>2,3</b>
Non déclaré	0,8	0,1	-	-	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Effectif</b>	<b>2 861 280</b>	<b>3 281 060</b>	<b>3 887 460</b>	<b>4 037 036</b>	<b>4 165 952</b>

Notes : En 1962, 93,6% de la main-d'œuvre immigrée proviennent d'Europe et d'Afrique (Afrique du Nord et Afrique Noire<sup>15</sup>). Le mouvement immigration se poursuit en 1999 avec un déclin des Pays d'Europe : 44,9 % et une continuation africaine : 39,3% et Asiatique : 12,8%

chiffre est toutefois validé par le rapport Chaudières estimant qu'en Région parisienne, hors main-d'œuvre Algérienne « plus de 500 000 personnes vivent dans des taudis (hôtels meublés, surpeuplés, caves, abris précaires)<sup>15</sup> » pouvant se déplacer au gré d'opérations d'urbanisme.

Notes : En 1962, 93,6% de la main-d'œuvre immigrée proviennent d'Europe et d'Afrique (Afrique du Nord et Afrique Noire<sup>15</sup>). Le mouvement immigration se poursuit en 1999 avec un déclin des Pays d'Europe : 44,9 % et une continuation africaine : 39,3% et Asiatique : 12,8 %

Les principaux secteurs industriels où sont occupés les travailleurs étrangers en France sont :

#### ■ Secteurs d'activité (en %)

- Bâtiment	30%
- Métaux/Sidérurgie	20%
- Services domestiques	15%
- Agriculture	10%
- Houillères	5%
- Divers	20%

Evaluation 1963, selon un rapport à l'intention du Parlement Français. Archives CFTC/CFDT.

Pour autant ce panorama n'est pas une découverte. Tout au plus, il sort de la clandestinité une réalité socio-économique. Les syndicalistes CFDT (ex CFTC/1964) ne disent pas autre chose comme l'exprime René Salé<sup>16</sup>: « on ne découvre pas les immigrés. Pour nous dans le bâtiment, l'immigration fait partie du marché de la construction, celui-ci est tributaire de cette main-d'œuvre. D'ailleurs dans la fin des années 60, la grande grève dans l'entreprise Coignet d'Aulnay-sous Bois est menée par les travailleurs immigrés (Algériens, Portugais, Espagnols) qui représentent 80% de l'effectif. La communauté des gens du bâtiment sont des gens libérés. Ils ne fondent pas leur présence sur des particularismes. Avec l'URP, (Gouyet G, Secrétaire Général) on a mis en œuvre les solidarités avec les citoyens faute d'un soutien de la Municipalité. Le Maire de l'époque déclarant « j'aide les immigrés s'ils adhèrent à la CGT. » Pour moi ce lien et cette aide de l'Union régionale sont un prolongement de mon installation parisienne en 1966. »

La question de l'immigration pose à la CFDT les notions fondamentales de la li-

berté, de l'émancipation, de la dignité pour tous. Dans cette épreuve aucune distinction ne peut s'établir entre les différentes nationalités. Et c'est en vertu de cet idéal, qu'à l'instar de la CFDT<sup>17</sup>nationale, l'Union parisienne participe à la préparation de la Conférence Nationale des Immigrés/CFDT prévue en mars 1966. Quatre militants de l'Union régionale animent les groupes de travail. Un travail similaire mais centré sur l'activité du Bâtiment, est engagé en 1965 par cette Fédération CFDT. Les axes de travail portent sur :

- la Main-d'œuvre (l'économie, le salaire minimum interprofessionnel garanti, les catégories professionnelles, la liberté d'expression),
- les obstacles administratifs et juridiques (les cartes de travail...),
- les conditions de logement (la suppression des bidonvilles, l'usage du FAS...),
- la protection sociale (la Sécurité Sociale, les Allocations familiales...),
- la formation (professionnelle/FPA, syndicale/ENO et les journées spécialisées, alphabétisation...),
- la place des travailleurs immigrés dans la CFDT à tous les échelons par secteur d'activité.

Véritable laboratoire d'une pratique syndicale de proximité, l'URP veut prendre contact avec tous les travailleurs vivant en France « en sachant que le travail est délicat. Il faut respecter les mœurs, les cultures. Le syndicalisme à la française est nouveau pour eux<sup>18</sup> ». La création de l'Association de Solidarité avec les travailleurs Etrangers (JO de janvier 1965) ne répond que partiellement à l'idée d'intégration, portée par l'organisation. La CFDT veut situer l'action sur le terrain de l'entreprise. C'est une obsession.

Dans ce contexte elle associe aux conditions de vie professionnelles les conditions de logement, de la protection sociale aux problèmes spécifiques. Ce qui compte avant tout c'est le refus de toute discrimination. Dans la foulée, l'URP opte pour un fonctionnement mixte en trouvant parmi les travailleurs étrangers eux-mêmes des militants et des responsables. Un choix auquel certains syndicats adhèrent en tenant des permanences communes, en participant aux réunions, en éditant des

<sup>15</sup> Par confort nous nommerons Afrique Noire essentiellement trois des pays à forte immigration sur le territoire: Sénégal, Mauritanie, Mali

<sup>16</sup> Salé (R) émigre des Pays de Loire en 1966, pour assumer des responsabilités Nationales au sein de la Fédération CFDT du Bâtiment, à Paris. Son prédécesseur Albert Detraz lui demande de « prendre la Région parisienne et de rééquilibrer le syndicalisme dans le bâtiment. Les liens avec l'URP (Robert Duvivier, secrétaire Général jusqu'en 1969) se font bien et sont d'un apport précieux pour connaître le terrain ». Entretien du 9 mars 2009. Archivage : Union Régionale CFDT Ile-de-France

<sup>17</sup> Le Comité national de la CFTC du 28 avril 1963 rappelle qu'une action syndicale internationale s'oppose à la venue en métropole des travailleurs étrangers à des salaires de misère. Autrement dit le syndicalisme veut poser les problèmes d'exploitation y compris au travers du dénuement salarial. Un an plus tard, Gérard Espéret (CFDT/1964) fait adopté à l'unanimité au CES un rapport dénonçant les conditions difficiles de cette population. Parallèlement à la Conférence nationale des Immigrés, la Confédération CFDT crée la Commission Confédérales des travailleurs Immigrés. Le 34ème congrès national CFDT veut « la reconnaissance aux travailleurs immigrés du droit à l'égalité avec les français, condamne la politique gouvernementale de l'immigration ».

<sup>18</sup> Congrès URP, décembre 1966, DUCOS (Y), archives CFDT, cote 7 H 729.

brochures traduites en plusieurs langues. Au siège de l'URP (rue de Montholon, Paris 9<sup>ème</sup>) on voit ainsi les responsables du syndicat des employées de maison organiser des permanences les mardis et les jeudis, ceux du syndicat du secteur bâtiment le vendredi quant aux travailleurs algériens, qui exercent leur activité plus spécialement dans la métallurgie, l'accueil se fait le samedi toute la journée<sup>19</sup>.

Le congrès de l'URP CFDT d'Argenteuil (mars 1964) confirme ouvertement cet engagement. Tel un contrat, il invite ses organisations à « *une action intensive, une prise de conscience de tous les adhérents et de l'ensemble des travailleurs sur ce problème*<sup>20</sup> ».

### La diversité s'organise dans l'unité

Conjointement, la Commission régionale Immigrée adresse un questionnaire aux syndicats, aux sections syndicales, aux Unions locales « *pour mieux saisir la réalité*<sup>21</sup> ». Il s'agit de mieux cerner la sociologie et la répartition des travailleurs au sein des entreprises, des établissements ; il s'agit de vaincre les résistances, les isolements induits par les problèmes de langues, notamment.

Ce questionnaire touche un autre domaine important : l'égalité dans la représentation, dans l'action syndicale. Hormis les conventions spécifiques à l'endroit des travailleurs algériens, italiens, la quasi-totalité des travailleurs immigrés sont exclus du droit de se présenter aux élections DP, par exemple. Posture dont la CFDT veut s'affranchir, comme elle le fait lors de son congrès en 1951. Elle revendique, alors, l'abaissement de l'âge électoral de 25 à 18 ans et l'éligibilité de 30 à 25 ans pour tous. Au nom des valeurs fondamentales que transporte l'URP, ici et là, quelques équipes syndicales transcendent ces frontières même si les exemples ne sont pas nombreux.

En revanche prenant en compte cette réelle mosaïque humaine l'URP maintient sa position soutenue dès janvier 1953. Elle consiste à intégrer l'adhésion des immigrés dans la vie syndicale à partir de la section syndicale. Pourtant la mise en œuvre n'est pas évidente tant il est vrai que la création de sections nationales est prônée dans la confédération CFTC depuis les années 1950. Au demeurant l'URP doit répondre à

deux caractéristiques : En quoi l'unité dans la section syndicale nourrit-elle la diversité des cultures? Dans quelles mesures peuvent émerger les spécificités culturelles dans un cahier revendicatif commun?

Quelques temps plus tard, une réponse vient des militants immigrés de la Section Syndicale de Flins. Elle apparaît dans le cadre d'une journée (12 mars 1977) de préparation à une rencontre nationale CFDT, concernant la prise en charge de l'Immigration à partir des réalités. Ayant réparti ses représentants en séance plénière puis en regroupement par nationalité, l'URP doit compter sur la contestation de militants immigrés qui « *remettent fondamentalement en cause le caractère de débat par nationalité jusqu'à refuser de participer à cette journée d'échange*<sup>22</sup> »

Il semble que cette écoute « de l'autre » porte ses fruits. Puisque l'URP « *évalue à plusieurs centaines d'adhésion dans l'année (octobre 1965/66) et elle est satisfaite de la participation lors du meeting du 1<sup>er</sup> mai 1966, dans la salle des fêtes d'Issy-les-Moulineaux, rassemblant près de 800 Espagnols, alors qu'une splendide journée ensoleillée incitait plutôt les gens à aller se promener dans le bois de Boulogne*<sup>23</sup> ». Et si cette période d'après guerre connaît une économie croissante d'environ 6% par an, on remarque la permanence syndicalisme qui consiste à « *défendre l'intégrité physique et mentale des travailleurs (et de) placer toujours son action sous le signe de l'émancipation*<sup>24</sup> ».

## Un idéal humain au service de l'égalité

Dans cette démarche le syndicalisme s'engage tout particulièrement auprès des travailleurs français sur l'aspect solidarité. Le but induit étant de faire en sorte que le plus rapidement possible les travailleurs étrangers puissent s'intégrer dans la société française et dans les organisations syndicales. Or pour atteindre cet objectif, il convient de prendre en compte la perception qu'ont les immigrés du syndicat. C'est le rôle assigné à un programme soutenu de la formation syndicale articulé avec l'effort vers la formation professionnelle, vers les cours d'alphabétisation.

Ce maillage dans l'approche des réalités veut dans le même temps poser un délicat

<sup>19</sup> URP, commission algérienne, PV destiné aux membres du bureau : 29/07/1961. Archives CFDT Ile-de-France, Boîte n°137, dossier n°2.

<sup>20</sup> URP, congrès d'Argenteuil, 23-24 mars 1964 « *résolution sur les Travailleurs immigrés* », archives CFDT, cote 7 H 727.

<sup>21</sup> URP- Commission Régionale Immigrée -Manghetti (P), Fernandez (C), Rodrigues (P), Ben Rahou (S), septembre 1966, archives CFDT, cote 7 H 729.

<sup>22</sup> Meuroy (Y) responsable de la commission Immigrée URP, correspondance à Lesire-Ogrel (H), membre de la Commission exécutive de la CFDT, Paris le 17 mars 1977, archives CFT Ile-de-France, Boîte n° 137, dossier n°10.

<sup>23</sup> URP, rapport d'activité des immigrés Espagnols/CFDT, septembre 1966, archives CFDT, cote 7 H 729.

<sup>24</sup> Théry (L), *Le travail intenable*, p 5, inspectrice du travail chargée de la santé au travail à la CFDT, Edition La découverte, 2006.

problème enfoui sous le matelas des pré-supposés : celui de l'habitat et de l'accueil des familles. Et pour cause, ce que nous considérons comme une embellie économique tend, de fait, à éclipser les épreuves de la politique d'immigration. Dans cette période de l'après guerre à la fin des années 60, les grandes entreprises envoient des recruteurs dans les différents pays d'Europe, d'Afrique du nord et subsaharienne. Mais alors que les recrutements visent essentiellement la force de travail (Mine, sidérurgie, métallurgie, agriculture, services) l'action sociale en faveur des étrangers reste en rade. L'Habitat fait partie des signes évidents de relégation mettant à l'écart une partie des travailleurs.

### **L** Le logement : un modèle de rupture sociale

En banlieue parisienne, la construction massive des premiers ensembles d'habitations collectives débute au milieu des années 1950, dans une situation d'urgence due à la crise du logement. On trouve principalement trois causes à cette pénurie du logement : l'absence de politique d'habitat avant guerre, les destructions inhérentes à la seconde guerre et l'exode rural. Quant au coût de l'habitat en résidentiel, en 1964, il est tout simplement dissuasif pour la quasi totalité de la main-d'œuvre étrangère en région parisienne. La moyenne s'élève à 250 F le m<sup>2</sup> (314,14 € en 2008). Les loyers<sup>25</sup> à Paris dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement oscillent entre 400 et 700,00 francs (soit respectivement en valeur €/2008 : 502,63-879,61).

Une situation qui traîne en longueur puisque les besoins s'évaluent à 600 000 logements/an. « Près de 600 000 personnes vivent dans des taudis (hôtels meublés surpeuplés, caves, abris précaires), plus de 50 000 sont installés dans les bidonvilles dont 25 000 travailleurs isolés et 4 000 familles. Ce ne sont pas les 15 000 logements prévus au plan qui peuvent suffire à résorber rapidement » la situation.

Et si jusque dans les années 20, on voyait « certains travailleurs de professions plus lucratives... chercher l'air et la lumière qu'ils ne trouvent plus dans la ville<sup>26</sup> » la seconde partie du 20<sup>ème</sup> siècle est tout autre. Les immigrés sont cantonnés dans les fameux hôtels et bidonvilles dont le département de la Seine<sup>27</sup> constituant un vil-

lage très particulier. Retenons quelques « cités » isolées du reste de la population à : Champigny-sur Marne, Saint-Denis, Nanterre, Aubervilliers, La Courneuve, Villejuif, Fontenay-sous-Bois. La Seine-et-Oise n'est pas en reste avec des baraques à Garges, Herblay, Houilles, Sartrouville ; Massy, Orsay etc<sup>28</sup>. Et puis enfin la Seine et Marne à Pontault-Combault et Villeparisis.

Et si certains cantonnements primitifs sont exclusivement habités par nationalité (ex : Fontenay sous Bois et les immigrés portugais), pour autant les « résidents » sont dans un parfait isolement. Une situation qui répond à l'essor des stratégies patronales se déployant de plus en plus au niveau local, territorial et cherchant une articulation avec la mobilité géographique des travailleurs. Et pourtant cette politique urbaine, à travers un habitat déplorable, bouleverse les paysages déjà chaotiques de la région parisienne et elle entre totalement en contradiction avec les ambitions de freinage de la croissance de l'agglomération que portaient les plans d'aménagement depuis l'entre-deux-guerres.

En février 1971, le préfet de Seine Saint-Denis se dit préoccupé par les grèves des loyers qui se multiplient. Le mouvement s'étend progressivement et devient massif à partir de 1974/1975 pour atteindre son apogée en 1978 où dans près d'un foyer sur deux les loyers ne sont plus payés. Mais ces grèves de loyers n'ont été connues que tardivement par la majorité des métropolitains. Les conditions de logement des travailleurs immigrés ne sont pas une évidence. Une certaine prise de conscience de l'inexprimable s'étale dans l'opinion publique lorsque plusieurs incendies situent l'horreur à son comble. Le drame d'un bidonville de Nanterre, fin de l'hiver 1966, brulant vifs trois enfants porte l'indignation de la banlieue parisienne. En particulier, les responsables CFDT de la région parisienne, engagés dans la résorption des baraquements depuis l'origine, crient leur indignation. Dans une résolution acclamée pendant la « conférence nationale Immigrée » des 26 et 27 mars 1966 au siège de la Confédération CFDT à Paris, l'Union régionale parisienne estime « intolérable (ce) qui dure depuis des années<sup>29</sup> ». Elle demande, outre un accueil décent, convenable, qu'à l'échelon communal, départemental, régional « des moyens dans le domaine de l'aménagement foncier, de l'urbanisme et du financement<sup>30</sup> ».

<sup>25</sup> Un clin d'œil sur les salaires moyens situe l'équation rémunération/montant du loyer. Le salaire ouvrier, net, moyen mensuel en 1964 est d'environ 370,00francs (465,00€ - 2008) pour une amplitude moyenne hebdomadaire de 45 heures de travail. Dans ce contexte, le SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti, établi en 1950) s'élevait à 1,9295 Franc /Heure soit 2,42 €/2008. A noter : les francs 1964 tiennent compte du passage effectif « aux nouveaux francs » au 1er janvier 1960. Source: Ministère du travail, INSEE.

<sup>26</sup> Brunet (J.P.) *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne (fin du XIXe-XXe siècles)*, éditions l'Harmattan, 1995, Faure(A) p. 36.

<sup>27</sup> En 1790 création du département de Paris qui devient département de la Seine en 1795. La loi du 10 juillet 1964 supprime les deux départements de la région parisienne : la Seine et la Seine et Oise, pour créer à partir du 1er janvier 1968 : les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93), le Val-de-Marne (94). La suppression de la Seine et Oise est remplacée par l'Essonne (91), le Val-D'oise (95) et les Yvelines (78). La Seine-et-Marne (77) créée le 4 mars 1790 fait partie de la province Ile-de-France.

<sup>28</sup> 119 bidonvilles sont recensés dans Paris et sa banlieue, regroupant environ 50 000 personnes. Parmi les plus « célèbres » citons ceux de Nanterre dit « la Folie » sur plus de 20 hectares, de Noisy-le-Grand appelé par dérision « Château de France » où Joseph Wresinski, aumônier du camp en 1956, pour parler de ce bidonville, écrit « je suis entré dans le malheur ». 29 Syndicalisme (CFDT) Hebdomadaire, 2 avril 1966.

<sup>30</sup> Id. Ibid

Conjointement en dégageant d'importants crédits, les Pouvoirs publics doivent faciliter la construction d'HLM.

Le scandale des bidonvilles marque aussi la responsabilité des entreprises, des employeurs de travailleurs étrangers. A cet égard la CFDT parisienne insiste sur l'obligation de participer à l'effort de construction, effort produit par l'intermédiaire du 1% (créé en 1953). Son idéal humaniste est inaltérable et c'est le dessein même de son engagement : égaux en dignité, égaux dans les conditions de vie et de travail.

Un tel positionnement sert de fil conducteur aux responsables locaux qui de l'entreprise en passant par la cité au cœur des institutions n'ont de cesse d'articuler : programme d'habitat décent pour tous et disparition totale de l'ensemble des baraquements. Mais avant que ces campements connaissent une évolution importante, de nombreux drames consternent les familles. Tel celui d'un foyer d'Aubervilliers en janvier 1970. Relaté par le journal *Combat*<sup>31</sup>, notamment, le ton dérange après les fêtes de fin d'année : « *première image de l'année : cinq morts dans une baraque lépreuse aux murs humides, au toit qui prend l'eau. Premier regard de l'année vers ces travailleurs de la rue, balayeurs, piéteux de poubelles...* »<sup>32</sup>. C'est aussi l'incendie du bidonville de Villeneuve le Roi, en janvier 1972, où une famille de cinq personnes trouve la mort.

Face à ces tragédies et de nombreux cas sanitaires, on est en mesure de s'interroger sur le rôle du législatif au service de l'intérêt général. Le législateur n'agit-il pas comme garant des principes constitutionnels en particulier dans l'article 1 : « *Elle (La République) assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion* » ? En quoi la loi Debré du 14 décembre 1964, concernant la résorption de ces bidonvilles, constitue-t-elle un espace social « *comme la condition de la possibilité des phénomènes, et non pas comme une détermination qui en dépende* »<sup>33</sup> ?

Parallèlement, le drame d'Aubervilliers (1970) est déclencheur d'une des premières enquêtes à travers l'opinion publique touchant à l'immigration. L'IFOP questionne en trois volets la venue des travailleurs étrangers en France :

## ■ Enquête publique

Les conditions de venues sont-elles :	
- Satisfaisantes	26
- Pas satisfaisantes	46
- Sans opinion	28
les conditions de travail :	
- Satisfaisantes	35
- Pas satisfaisantes	38
- Sans opinion	27
les conditions de vie (logement, nourriture) :	
- Satisfaisantes	23
- Pas satisfaisantes	52
- Sans opinion	25

Ce tableau indique un jugement « accusateur » des métropolitains vis-à-vis des conditions de vie et de dignité des travailleurs étrangers (45 et 52 %). Par contre chacun observe un avis plus relatif et tout état de cause plus nuancé concernant les conditions de travail.

Le sondage offre un important témoignage des carences de la société en termes d'accueil de la population étrangère. Dans le même temps l'étude met contradictoirement en avant un certain éveil des travailleurs français à la condition de leurs homologues étrangers. Un tel témoignage traduit une prise de conscience chère à la CFDT. Le travail de lutte contre toute forme de fractionnement de la société l'a conduit inlassablement à s'ouvrir sur les histoires de vie, à engager la mobilisation du monde ouvrier face aux tragédies. Finalement, la question qui est posée porte sur comment le syndicalisme répond-il aux mutations de la société ?

De fait l'URP, au sein de la CFDT, eu égard à sa liberté de parole dans l'organisation et en contrepartie de sa dimension de région capitale, assume les principes fondateurs du syndicalisme qu'elle développe. Et dans ces principes on trouve : l'égalité dans l'accès à l'emploi, dans l'accès à la formation, l'égalité dans l'évolution et la promotion professionnelle, l'égalité dans les revenus, dans les conditions de travail, l'égalité dans le droit d'expression... Ces fondamentaux sont des enjeux d'émancipation, de liberté et de citoyenneté. Dans sa volonté de conjuguer les efforts pour élaborer des réponses complémentaires et efficaces, les responsables régionaux tissent un réseau de partenariat institutionnel avec notamment : l'ONI<sup>34</sup> : l'Office National de l'Immigration ; le FAS<sup>35</sup> : le Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs

<sup>31</sup> *Combat* : édition des 3-4 janvier 1970.

<sup>32</sup> Gastaut (Y) « *l'irruption du thème de l'immigration dans les médias* », *Confluence Méditerranée* 24, L'har-mattan, décembre 1997.

<sup>33</sup> KANT (E.) *Critique de la raison pure, Esthétique transcendantale*, première section.

<sup>34</sup> La création de l'ONI est le résultat de l'ordonnance sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, en novembre 1945. Par cette disposition l'Etat a le monopole de l'introduction de la main d'œuvre étrangère dans le pays. Trois cartes de séjour sont instaurées (1, 3 et 10 ans) ; L'immigration des familles, souhaitée dans une optique démographique, est favorisée. L'accès à la Nationalité est libéralisé par une ordonnance du 18 octobre 1945.

<sup>35</sup> Ordonnance n° 58-1381 du 29 décembre 1958, JO du 1er janvier 1959.

musulmans d'Algérie et pour leur famille ; avec le tissu associatif : la FASTI<sup>36</sup> (Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés) ; le GISTI<sup>37</sup> (Groupe d'information et de Soutien aux Immigrés) créée en 1972 ; de la CIMADE<sup>38</sup> (Comité Inter Mouvements Au-près Des Evacués)... etc. même si parfois les jonctions sont plutôt prudentes. Cette préoccupation indique une forme d'humilité chez les cédétistes (CFDT) qui ne prétendent pas avoir le monopole de l'action et de la représentation des travailleurs immigrés. Ils se refusent, a priori, à prononcer des exclusives vis des vis des autres organisations syndicales. Y compris vis-à-vis de la CGT. Cette dernière est considérée comme une donnée permanente dans la construction de l'action unitaire<sup>39</sup>. En revanche la posture unitaire syndicale/associative exige de l'URP une transparence à toute épreuve en particulier lorsque des divergences se font jour.

A ce niveau, il est tentant de développer en quoi la démarche partenariale de l'URP CFDT vis-à-vis des mouvements associatifs « plus spécialisés » est innovante. Certes sur le plan stratégique, on comprend cette collaboration comme un outil au service de conquêtes sociales Français/Immigrés. Par contre le multiculturalisme de la population immigrée s'affirme comme une évidence et renforce l'identité de groupes. Une telle caractéristique se heurte au champ de l'action syndicale qui, nous l'avons évoqué ci-dessus, n'a pas vocation hégémonique à la représentation. Dans ce cadre la reconnaissance culturelle introduit la question d'une représentation plus large. Mais le volume de cet ouvrage est limité dans sa commande, d'où le choix de viser des actions significatives et symboliques portées par les responsables, les militants.

L'institution du FAS répond à ce principe. Outre la chronologie simplifiée présentée dans le tableau page 6, la création de cet établissement se situe dans un contexte délicat. Il cherche à conjuguer la question algérienne en plein conflit (1954-1962) alors qu'économiquement le recours à l'immigration est massif. Par ailleurs la ressource du travailleur algérien se heurte à « *la qualité du citoyen français reconnu Français musulman Algérien* (statut de 1947). Pour autant des

mesures spécifiques sont prises à l'égard de cette population immigrée cherchant à articuler le recrutement massif des « mal-aimés » à la question du regroupement familial « *même si on ne se battait pas pour ce motif essentielle-ment alors que les gauchos découvrent l'immigration dans les années 1968*<sup>40</sup> ». Au demeurant, en 1956, la création de la SONACOTRAL (Société Nationale des Constructions pour les Travailleurs Algériens) consiste à régler le problème de l'habitat insalubre (les bidonvilles) des migrants originaires d'Algérie.

Or pendant une vingtaine d'années, quand des mesures sont appliquées, la plupart du temps après la destruction d'un bidonville, les familles n'ont pas d'autre ressource que d'aller s'installer dans d'autres taudis. En réalité le logement est synonyme de contingence affectant plus particulièrement les travailleurs immigrés résidant dans des bidonvilles ou des « foyers surpeuplés. Il y a 1 lit pour 3 salariés. Celui qui est au boulot n'était pas dans le lit, celui qui dormait sortait du boulot et le troisième était dans la rue parce qu'il ne pouvait pas être chez lui... Lorsque nous étions reçus au Ministère du travail... cette réalité était dénoncée<sup>41</sup> ».

Et si la fin de la guerre d'Algérie induit une évolution du FAS (cf. Tableau 1), il faut néanmoins attendre 1973 pour que les partenaires sociaux, les organisations syndicales ouvrières, siègent dans le Conseil d'administration. La CFDT est partie prenante, des militants de l'URP y participent tant au niveau national que dans la CRIPI<sup>42</sup> (Commissions Régionales pour l'Insertion des Populations Immigrées) mise en place en 1983. L'entrée des acteurs syndicaux, sociaux, constitue une étape importante faisant évoluer le FAS vers une politique active à l'égard du « socioculturel ». La partie « aide à l'investissement pour le logement » est, quant à elle, transférée aux structures du 1%.

## Le tournant des années 1970

Jusqu'à la période dite « du choc pétrolier de 1973 » le laisser-faire est la règle en termes d'emploi, de main-d'œuvre étrangère. Approchés comme « touristes », clandestinement ou « aidés » complaisamment par des décideurs économiques,

<sup>36</sup> La Fasti apparait à partir des luttes pour la résorption des bidonvilles de la Région parisienne. En 1966 un mouvement fédérateur regroupe toutes les associations installées sur le territoire national. En 1967, le congrès constitutif de la FASTI unit toutes les associations de l'hexagone. 37 Né en 1972, le Gisti résulte de la rencontre entre de travailleurs sociaux, de militants associatifs en relation avec des populations étrangères et des juristes.

<sup>38</sup> Cimade : Comité Inter Mouvements Au-près Des Evacués créée, en septembre 1939 afin d'épauler des populations alsacienne et lorraine qui avaient été évacuées vers le Sud de la France. Aujourd'hui elle s'implique principalement dans l'aide juridique aux sans papier.

<sup>39</sup> Ici nous faisons référence à l'accord d'unité d'action revendicative CFDT CGT de janvier 1966 au niveau national, ceux du type de juin 1974 au niveau régional.

<sup>40</sup> Salé (R) cit. Supra.

<sup>41</sup> Meurou (Y) URP CFDT, entretien du 10 décembre 2008, p 13, archives CFDT Ile-de-France.

<sup>42</sup> CRIPI : 1983, le Conseil d'Administration FAS installe des commissions régionales pour l'insertion des populations immigrées. Conjointement il intègre des personnalités appartenant aux « communautés immigrées » parmi les plus importantes en France.

les immigrés bénéficient d'une certaine bienveillante « régularisation ». En cela les dispositions engendrées lors de la création de l'ONI (Office Nationale de l'Immigration) sont quasi superfétatoires, à savoir : une autorisation de séjour (préfecture) et une autorisation de travail (Ministère/Direction départementale du travail).

Mais la récession économique induite par le « Choc » d'une part, établit une véritable hantise du licenciement et d'autre part, installe un statut dégradé de la population étrangère. Parmi les principales causes, indiquons le désordre monétaire, la spéculation et les déplacements de capitaux, le développement de la croissance pour la croissance, l'accent mis sur la consommation individuelle et dans la stagflation économique, monétaire. Le chômage plonge le pays dans un séisme culturel. Le nombre de chômeurs augmente considérablement passant de 2,7% de la population active en 1973 à 5,1% en 1977, 8,2 en 1982 et dépasse les 10% de la population active<sup>43</sup> en 1983. La Région parisienne dans sa position géostratégique est incontestablement au premier rang du mal vivre, du mal être. Certes elle n'accapare pas toutes les épreuves ; cependant force est de constater que ce bassin socioéconomique ordonne aux équipes militantes CFDT de déployer une intense énergie. Les immigrés sont plus particulièrement impliqués dans les entreprises comme GIROSTEL (au Bourget), MARGOLINE, DYNAMIC, RATEAU, les CABLES de LYON absorbés par la CGE (1966).

La multiplication des conflits marque une étape importante quant aux actions menées sur les problèmes d'immigration. Les Immigrés sont les premiers visés par les mesures de licenciement, par les propos racistes, par les mesures gouvernementales. Les circulaires Marcellin-Fontanet, appliquées à partir de septembre 1972 sont de ce gabarit. Par exemple les textes soumettent la délivrance de cartes de séjour à la possession d'un contrat de travail d'un an et d'un logement « décent ». Mais comment faire pour obtenir un de ces précieux titres lorsque l'un est tributaire de l'autre mais que l'autre n'est accordé que si le premier est honoré ?

On voit nettement qu'il est plus que ja-

mais nécessaire d'articuler la lutte dans l'entreprise à la lutte hors de celle-ci. C'est alors tout une autre conception de l'action que doit développer la CFDT, l'ensemble de ses organisations. C'est en tout état de causes le message contenu dans le slogan du congrès régional Parisien en 1975 : « *travailleurs français, immigrés, même patron, même combat ne suffit pas à surmonter les graves insuffisances en son sein*<sup>44</sup> ». C'est ce qui va mobiliser l'ensemble des équipes CFDT parisiennes et notamment l'U.D. (Union Départementale) de Paris face au durcissement des conditions de vie des migrants. La société s'ouvre vers une nouvelle dimension de l'immigration et un tournant est pris en 1974.

Toutefois pour comprendre cette amorce, le tableau ci-contre pose quelques grandes étapes des mesures réglementaires (circulaires, lois).

Le septennat de Valéry Giscard d'Estaing (1974/1981) marque une étape nouvelle dans la politique d'immigration. Au motif de juguler la crise économique et désireux d'agir vite, son gouvernement nomme un secrétaire d'État auprès du ministre du Travail, spécialement chargé des travailleurs immigrés (André Postel-Vinay, 1974). Sur les propositions de ce dernier le gouvernement français décide de **suspendre l'immigration** des travailleurs et des familles, sauf pour les ressortissants de la Communauté européenne. Une disposition qui s'applique jusqu'en 1977 alors qu'un relatif assouplissement, dès 1975, autorise le regroupement des familles.

## La notion de crise interrogée

Ce tour de vis ne convient pas au Secrétaire d'état qui démissionne (juillet 1974). Son remplaçant, Paul Dijoud, annonce dès octobre 25 mesures visant un contrôle accru à l'entrée du territoire, au maintien du nombre de travailleurs étrangers en l'état, à l'instauration d'une politique de retour volontaire. Si entre temps les salariés immigrés sont « enfin » éligibles comme représentants dans l'entreprise (loi 10 juillet 1975) pour autant, une autre conception porte au retour volontaire des immigrés dans leur pays. En 1977, c'est le fameux « million Stoleru » (10 000 F en 1977 ou 5 317,7€ en 2008).

<sup>43</sup> Source INSEE « *la région parisienne entre 1975 et 1999 : une mutation géographique et économique* » n° 387/2005. En 1975 la PA (population active) est de 5 288 450 personnes pour une population totale de 9 878 600. Sachant que le champ de la P.A est évalué selon une étude englobant la Région Urbaine de Paris (RUP). Cette RUP est composée de toutes les zones d'emploi d'Ile-de-France et de la première couronne d'emploi située à 80 km, environ dont 10 % de la population travaille en Région parisienne. Pour le taux de chômage se reporter à la Documentation Française.

<sup>44</sup> URP, congrès des 30-31 mai 1975, Bourse du Travail- Paris, rapport général, p.13. Archives CFDT Ile-de-France, boîte n° 13.

## ■ Immigration : intensification de mesures sur deux décennies

TEXTES	DATES	
	19 mai 1974	Valéry Giscard D'Estaing : Président de la République
Proposition d'André Postel-Vinay, nommé à la tête du Secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés créé le 7 juin	5 juillet 1974	Le gouvernement annonce la suspension l'immigration des travailleurs et des familles, sauf pour les ressortissants de la Communauté européenne
Circulaire Poniatowski	30 novembre 1974	Juillet : décision du Conseil de Ministre de <i>suspendre</i> l'immigration économique et familiale. Suppression de la libre circulation pour les ressortissants africains qui doivent avoir une carte de séjour (désavoué par le Conseil d'état le 24 novembre 1978)
Circulaires du 18 juin et 2 juillet	1975	Janvier : arrêt du Conseil d'état annule plusieurs dispositions des circulaires Marcellin/Fontanet (1972) ; Le 21 mai : décision de rétablir les procédures d'immigration familiale
Loi de Représentation dans l'entreprise	10 juillet 1975	<b>La loi permet aux immigrés d'être élus comme représentants des salariés dans l'entreprise.</b>
Les « projets » : Barre (Premier Ministre) Bonnet (Ministre de l'intérieur) Stoléro (Secrétaire d'Etat à l'immigration)	1977	Création d'une prime au retour des travailleurs immigrés d'un montant de 10 000 francs (million « Stoléro » ou 5317,7 € en 2008. 1 franc en 1997 vaut 0,53177 €/2008). Supprimée le 25/11/1981 Fde 1977
Nouveau décret	8 décembre 1978	interdit l'admission des familles des étrangers résidant régulièrement sur le territoire. Le Conseil d'Etat annule ce texte, sur recours du GISTI en 1980
La loi 80-9-dite Loi Bonnet	10 janvier 1980	Modification aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers. Elle fait de l'entrée ou du séjour irréguliers un motif d'expulsion au même titre que la menace pour l'ordre public.
	10 mai 1980	François Mitterrand Président de la République Marche nationale à Paris contre les contraintes relatives au renouvellement des cartes de séjour et de travail, le projet d'Ornano codifiant l'accès aux foyers collectifs
Instruction du Ministère de l'intérieur	Mai 1981	Gaston Defferre suspend les expulsions, octroie l'autorisation provisoire de séjour
Circulaire Régularisation exceptionnelle	Août 1981	Condition de régularisation en faveur des travailleurs clandestins et autres immigrés en situation illégale
Accord de Schengen (Luxembourg)	14 juin 1985	Ouverture des frontières entre les pays signataires : RFA (République Fédérale d'Allemagne) Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas
Projet de loi « Pasqua »	1986	Réforme du code de la nationalité excluant l'acquisition de plein droit de la nationalité française les enfants nés en France de parents étrangers
Elections législatives	Mars 1986	RPR-UDF sont majoritaires. Première période de cohabitation
Loi n° 86-1025	9 sept. 1986	La loi dite « Pasqua » rétablit le régime d'expulsion
Loi no 89 548 - JO du 7 -8 août	Loi du 2 août 1989	Joxe (Ministre de l'Intérieur) instaure un contrôle préalable sur les décisions préfectorales
Décret n° 89-912:	19 déc. 1989	Création du Haut conseil à l'Intégration
Loi n°90-34	10 janv. 1990	recours suspensif d'exécution contre les décisions de reconduite à la frontière
Décret no 91-829 JO du 31 août 1991	30 août 1991	Renforcement des conditions d'entrée et de séjour
Loi n° 91-1383 -JO du 1er janvier 1992	31 décembre 1991	lutte contre le travail clandestin et lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers.
Loi n° 92-190-	26 février 1992	création dans les ports et aéroports des «zones de transit»
Loi 92-625	2 juillet 1992	La loi « Quilles » permet le maintien dans les « Zone d'attentes » jusqu'à 20jours
Loi n° 93-933	22 juillet 1993 10 et 24 août 1993	loi « Méhaignerie », réformant le droit de la nationalité Lois « Pasqua » facilitant les contrôles d'identité. Le Conseil Constitutionnel déclare non conforme certaines dispositions.

Note : indéniablement les mesures réglementaires se multiplient à partir de 1974. Trois observations s'imposent : si l'exhaustivité n'est pas requise dans le récapitulatif des kyrielles de mesures prises, on peut néanmoins noter que l'examen des textes retient le concept de suspendre le processus d'immigration. Le terme « arrêt » étant utilisé comme facilité de langage. Deuxième point : outre la création de divers offices à l'effigie médiatrice, en réalité le contrôle du flux migratoire est gangrené par des options populistes sans que le système d'économie souterraine soit pointé. Enfin et c'est un aveu de faillite socio-économique et politique, on remarque la multiplication des lois et décrets dans la période 1985/95.

Il est de bon aloi d'évoquer la crise pour justifier la pollution culturelle et politique recherchant unilatéralement des boucs-émissaires comme palliatif « aux dégâts du progrès ». Mais en quoi la société est-elle entrée dans la crise ? Parce que les modèles de vie en collectivité sont chahutés par la recherche de la performance individuelle ? Par la course effrénée à la distribution des richesses sans voir les obstacles qui altèrent une société qui se voudrait plus réflexive ? L'immigration est une réalité. Dans le même temps elle enseigne que la société française « navigue dans un océan d'incertitudes (la globalisation) à travers des archipels de certitudes<sup>45</sup> » (la/les représentations nationales, citoyennes). La complexité du monde économique, industriel nécessite des articulations interdisciplinaires pour rassembler les savoirs et enseigner la condition humaine.

Depuis son origine, la CFDT développe cette pensée et porte en permanence,

par l'action, la question « de l'égalité des droits, de la lutte contre toute forme de racisme sans limitation de région et de profession<sup>46</sup> ». Dans ce sens, elle ne peut pas accepter cette forme de monopole de la parole perverse qui annihile l'identité sociale des immigrés, de tout homme et de toute femme épris de justice et de fraternité. D'autant que la Région parisienne accueille, en 1975, 11,25 % d'étrangers de toutes nationalités<sup>47</sup>. En revanche, depuis la grande vague des années 50/60, l'immigration se sédentarise en lien avec l'essor d'une concentration industrielle et commerciale. Une situation qui induit la densification urbaine ignorant les conditions de vie, de travail et les équilibres intra/extra régionaux. Cette loi du marché si séduisante dans sa logique individuelle méprise la condition humaine et tout particulièrement celle de la main-d'œuvre étrangère. Dès lors cette présence suggère de revisiter les modèles qui prévalent.

<sup>45</sup> Expression traduite de l'ouvrage d'Edgard Morin « Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur » édition du Seuil.

<sup>46</sup> URP CFDT, congrès de Paris, p. 14, cit. Supra.

<sup>47</sup> En 1975, la population active (P.A.) en Région Urbaine Parisienne (RUP) est de 5 288 450 (La densité nationale est de 9 878 600). La RUP est composée de toutes les zones d'emplois d'Ile-de-France et la première couronne située à 80 kms environ et représentant 10 % du travail de la R.P. source INSEE. Les chiffres immigrations sont obtenus à partir d'une étude de Singer-Kerlel « la population active étrangère au recensement 1982 », document n°16, 1986.

# L'action solidaire de la CFDT parisienne

Le début des années 1970 correspond à une période de chamboulement des représentations dues à l'explosion des conflits où sont impliqués directement les immigrés. Le caractère parfois spontané des luttes sur le logement (Drancy...), contre les expulsions (Bagnolet...) et le racisme ou les « conditions d'esclave<sup>1</sup> » dans les entreprises de Nanterre (92) Margoline entreprise de récupération de vieux papiers ; puis Citroën (Mai 1973/licenciements), Renault-Flins (avril) ; de Ste-Geneviève-des-Bois (91) entreprise EGCC sous-traitante des PTT ; de la Seine St Denis<sup>2</sup> (93) avec Girostel, Ziegler ; la Manutention Ferroviaire, à Paris dans l'atelier de corsetterie Claude St Cyr..., montrent la détermination de la population étrangère d'agir contre leur cantonnement de main-d'œuvre à bon marché.

## L'ajustement de l'URP et le développement des luttes

La mobilisation est un modèle du genre. Si parfois la condition de travailleurs immigrés dépasse le soutenable (expulsions, surveillance policière...), l'ultime solution de défense réside pour eux dans la grève de la faim<sup>3</sup>. Se pose alors l'articulation de ces combats avec une prise en charge syndicale. Car si la percée du syndicalisme CFDT est faite auprès des différents groupes de travailleurs, pour autant « *il reste beaucoup à faire pour une prise en charge réelle et efficace des problèmes particuliers aux travailleurs par les structures syndicales*<sup>4</sup> ». En effet l'équipe syndicale dirigeante constate « *qu'aucun militant du Comité Régional ou du Bureau n'accepte de prendre la responsabilité de la coordination*<sup>5</sup> ». Malgré ou plus précisément parce que cette tâche porte en elle l'idéal humaniste et la volonté d'une action revendicative, l'URP « *attribue* » à un membre de l'équipe régionale, Maurice Maillard, cette mission. Volontaire et déterminé tout en refusant de « *plaquer une structure préconçue et artificielle*<sup>6</sup> » ce

militant impulse des rencontres jusqu'à la mise en place officielle de la structure en novembre 1972. Une coordination qui évolue en *Commission Régionale Immigrée* quelques mois après. Le travail est persévérant puisque sous la responsabilité des deux secrétaires généraux suivants Guy Gouyet (1971-1979) et Jean-Pierre Bobichon (1979-1984) cette commission est successivement animée par Daniel Magal jusqu'en 1977, et Yves Meurou jusqu'en 1986.

En cela, la détermination de l'URP s'attache à rassembler « *travailleurs français et immigrés dans l'action et la vie syndicale*<sup>7</sup> ». Toutefois, s'il n'est pas exclu d'organiser des rencontres par nationalité abordant des situations particulières, il importe que l'action syndicale soit prise en charge par l'ensemble de l'organisation et des travailleurs. Une mise en commun qui est toutefois contestée chez certains responsables car « *on a remarqué que parfois les adhérents immigrés se rassemblaient spontanément par pays d'origine*<sup>8</sup> »

En accentuant la prise en charge au niveau des organisations, les responsables régionaux soutiennent le besoin d'un débat politique au sein de l'organisation. Un débat qui recense le développement interculturel des travailleurs immigrés engendré par les flux migratoires. Car non seulement la condition d'immigré est malmenée dans une chasse aux sorcières ciblée, mais les outils d'intégration à l'image du FAS sont en pleine dérive. Selon des directives du Ministère du travail aux Préfets, le FAS (24/12/1970) doit suppléer aux organes publics, contribuer à renforcer l'ordre établi et assimiler les étrangers. De fait, l'institution accompagne la ligne de partage que Pouvoir public et Patronat consentent « *entre une immigration assimilable et une immigration temporaire... et mieux jouer la division*<sup>9</sup> »

Dans cette période, dite de crise et d'ajustement aux besoins économiques, des

<sup>1</sup> Paris Syndical, URP CFDT, n°144, juin 1973 « *le paradis chez Margoline* », archives CFDT Ile-de-France, boîte n° 169

<sup>2</sup> UD CFDT Seine-St-Denis, 4ème congrès, 24 novembre 1973, Aubervilliers, p. 20

<sup>3</sup> « *la CFDT a toujours considéré que la grève de la faim...ne paraissait pas devoir être employée par principe...une démarche et une action individuelle incompatible avec l'action de masse... Elle est davantage un « appel d'ordre moral »...mais la situation des immigrés est telle que l'on peut comprendre (qu'elle) se présente...comme un des moyens important et le dernier recours...* » Paris Syndical, URP CFDT, n° 138, janvier 1973

<sup>4</sup> URP CFDT, Maillard (M) note : coordination des travailleurs immigrés de la région parisienne, 15 novembre 1971, archives CFDT Ile-de-France, boîte n° 136, dossier O.

<sup>5</sup> URP CFDT, Id. *ibid.*

<sup>6</sup> URP CFDT, note pour le Comité régional du 16/12/1972, Id. *ibid.*

<sup>7</sup> URP CFDT, procès-verbal de la réunion travailleurs immigrés, 12/1/1972. Archives CFDT Ile-de-France, boîte n° 136, dossier O

<sup>8</sup> Bontems, (J), ancien responsable de l'Union Régionale Parisienne (1987-1992) auparavant Secrétaire Général de l'UD de Paris, entretien du 23/04/09

<sup>9</sup> URP CFDT, juillet 1972 « *Fonds d'action Sociale* », p. 7, archives CFDT Ile-de-France, boîte n° 136.

procédures de régularisations sont engagées, sous la pression des organisations sociales, souvent dans le conflit et la douleur. A ce niveau la CFDT (ex CFTC) occupe le haut du pavé et le dessein de la loi concernant la représentativité des travailleurs immigrés au sein des institutions représentatives, l'atteste. Par ailleurs l'Union régionale se met en capacité de porter le débat de l'intégration tant au niveau de ses réunions statutaires qu'à l'échelon de sa politique d'information et de formation syndicale.

Partir de la réalité vécue par les travailleurs étrangers et prendre conscience de la diversité de leur perception cela renvoie à une constante dans l'organisation. Des militants sont précurseurs en la matière (années 1970). Retenons la démarche des responsables du syndicat des *Employées de maisons* qui « avec l'aide de Robert (Duvivier, secrétaire Général de l'URP), on voulait sortir de la clandestinité les actions (comme l'évoque Anne Marie Cherdoud). Les tracts étaient écrits en double langue avec toutes les péripéties dues à l'orthographe. Ex. « con » en Espagnol se traduit par « avec »... En plus des tracts pour populariser notre lutte pour la dignité et développer le syndicat on faisait le tour des quartiers que l'on voulait arroser, jusqu'à prendre la dimension des réverbères. Puis on faisait éditer les affichettes à cette dimension. L'imprimeur devait se plier à notre exigence. Et comme beaucoup de filles qui travaillaient pour les notables n'avaient pas de papiers, on rusait pour coller ensemble. Les soirées qui précèdent l'affichage servent à repérer les lieux et les allers et venues de la police par les équipes et le soir « J » on collait. Sans cet artifice, beaucoup d'entres-elles auraient été embarquées. Pour faire ça, on s'arrangeait entre nous, le soir, le samedi, le dimanche, car il n'existait pas d'équipement collectif et la famille était loin, trop loin pour faire les nounous<sup>10</sup> ».

En mettant en avant la nécessaire action à tous les niveaux de l'organisation, la commission induit un changement notable des équipes militantes. De l'Union régionale aux Unions départementales (UD) et notamment l'UD de Paris en lien avec ses Unions Locales en passant par les Syndicats de la Métallurgie, du Bâtiment et de l'Habillement, toute la CFDT régionale s'engage de pied ferme dans une intense

activité de soutien et de popularisation des conflits. Le meeting Régional organisé par l'URP, les UD de Paris, des Hauts-de-Seine, par les syndicats Bâtiment, Métaux, Hacuities le vendredi 22 juin 1973 puis ceux organisés par les différentes Unions Locales (UL) de Paris, d'Aulnay-sous-Bois (93) etc. sont significatifs de l'identité collective prédominante. Celle d'une détermination pour « *la réintégration des licenciés, la régularisation, l'abrogation des circulaires Marcelin-Fontanet, l'égalité des droits de tous les travailleurs*<sup>11</sup> ». Une volonté à laquelle s'articule la nécessité d'agir pour la prise en charge de la carte unique (séjour/travail), la lutte contre les seuils de tolérance (logement).

Lorsque l'URP condamne « *la nouvelle réglementation (cf. circulaire Fontanet...) qui légalise la ségrégation et le racisme (et) appelle l'ensemble des travailleurs à agir avec énergie pour s'opposer aux expulsions arbitraires et pour l'égalité des droits français/immigrés*<sup>12</sup> » elle veut parallèlement « *approfondir et poursuivre sa réflexion idéologique, développer l'élaboration collective et démocratique (de ses positions et de sa pratique syndicale.) Son objectif fondamental est de favoriser une société socialiste et démocratique s'appuyant sur l'autogestion, la propriété sociale des moyens de production et d'échanges, la planification démocratique*<sup>13</sup> ».

Intensive, même si dans les entreprises les sirènes d'une société malade de l'immigration manipulent l'inconscient, la dynamique syndicale oblige le gouvernement à céder du terrain. C'est la cas de la loi du 10 juillet 1975 qui autorise les immigrés à être éligibles en tant que DP et membre du CE.

A travers ce double mouvement que l'on perçoit au niveau interprofessionnel et professionnel l'empreinte syndicale s'attache à la « reconnaissance » culturelle et symbolique d'une part, et à la représentation de la justice sociale d'autre part. Le message est clair et la Commission régionale immigrée sait être ce passage de l'apprentissage à la prise de conscience collective pour traduire un idéal en axes revendicatifs. Il serait prétentieux de donner à la seule CFDT la palme de l'action en faveur de l'Immigration. Cependant la situation la place en leader. Sa démarche consiste à faire que « *le travailleur étran-*

<sup>10</sup> Entretien du 5 février 2009-Classement CFDT Ile-de-France.

<sup>11</sup> Paris Syndical, n° 144, URP CFDT, cit supra.

<sup>12</sup> Paris Syndical, bulletin d'information URP CFDT, Janvier 1973, n° 138, communiqué du 3 janvier, archives CFDT Ile-de-France boîte n° 13.

<sup>13</sup> URP CFDT, Congrès de Paris, 1975, Rapport d'orientation, p.2-4, cit supra.

ger (puisse) lutter avec ses camarades français pour sa libération en continuant de s'affirmer comme porteur d'une authentique culture. Notre ligne du droit de la personne est attachée à tous, sans exclusivité<sup>14</sup>».

#### Des valeurs porteuses d'une démarche

C'est le sens du message du Congrès confédéral de Nantes où « toute la Confédération CFDT (est invitée) à changer de braquet pour l'égalité des droits sociaux, d'opinion, d'expression, de réunion...<sup>15</sup> ». On suit cette constante lorsque Pierre Evain, Secrétaire Confédéral CFDT « approuvant totalement l'action des UD CFDT -CGT (Paris) qui distribuent un tract établissant un rapport direct entre l'accueil des immigrés, dans le cadre de la semaine d'information et d'orientation des travailleurs immigrés du 8 au 12 décembre 1975 initiée par le Secrétaire d'Etat à l'Immigration, P. Dijoud et les autres problèmes concernant l'immigration. Dans le même temps le responsable de la CFDT décline au Président du Conseil d'Administration du FAS la seule invitation au lunch, le soir<sup>16</sup> ».

Les questions d'immigration ne sont pas étrangères au contexte sociopolitique. Les nouveaux Pouvoirs publics depuis 1974, trouvant un allié inédit dans la crise, radicalisent les relations interculturelles. Le délitement des emplois industriels de la Région parisienne (-100 000 entre 1952/1975) pendant que progresse les emplois du tertiaire accompagne les effets d'une décentralisation anarchisante. La nature de l'emploi change. Et de concert la population immigrée est la cible parfaite de tous les maux (chômage, précarisation, discrimination...) Pour tenter de répondre à cette évolution des plans successifs sont élaborés. Le « Million<sup>17</sup> » du projet Stoléru « invitant » les immigrés à retourner au pays et les déclarations du CNPF (Conseil National du Patronat Français) demandant « de réduire (1978/1985) de 2 à 1 million le nombre de travailleurs immigrés. De fait il préconise 300 000 expulsions d'immigrés avec leur famille.<sup>18</sup> » On note une certaine collusion de positions des différentes autorités politiques et économiques. A l'évidence le processus de refoulement est dicté comme une réponse subjective au problème de l'emploi. Plus pernicieuses s'il en est, ces mesures

ont un effet destructeur de la cohésion sociale qui, implicitement, rejettent les travailleurs immigrés, handicapés. Alors que l'URP examine la prolongation en termes d'allocations Assedic, l'organisation demande à la confédération « d'obtenir la prolongation des stages de mise à niveau (alphabétisation), l'obtention de stage de reclassement professionnel mais aussi une carte justifiant leur état d'handicap physique face aux sévères difficultés vis-à-vis des contrôle policiers<sup>19</sup> ».

A l'évidence l'accent porté par la CFDT sur la formation traduit sa constance dans le processus d'intégration. Elle réaffirme sa détermination de poursuivre l'action pour la reconnaissance et l'exercice des droits essentiels et des libertés fondamentales pour les travailleurs immigrés et leurs associations. Toutefois, elle doit multiplier les initiatives car l'opiniâtreté des Pouvoirs publics dans la « chasse aux immigrés » va jusqu'à dissoudre l'AEE (Association pour l'Enseignement aux Etrangers) en juillet 1978, qui assure environ 50 % de la formation des immigrés en France. Par ailleurs cette dissolution entraîne le licenciement de 900 salariées dont 300 pour la Région parisienne. Face à la fermeté du gouvernement qui veut masquer le contexte répressif en organisant une semaine de dialogue en novembre 1978, dans la récurrence de l'initiative de P. Dijoud en 1975, l'URP joue un rôle essentiel dans la construction d'une plate-forme revendicative unitaire<sup>20</sup>. Une initiative qui ne doit pas masquer les profondes divergences entre les signataires comme l'atteste le responsable de l'URP en attirant l'attention des équipes « en matière d'action, sa portée reste limitée, elle peut ouvrir des perspectives nouvelles<sup>21</sup> ». Sa participation à la manifestation du 18 novembre veut contrer la campagne « publicitaire » du gouvernement car « on ne dialogue pas quand on a un bâton dans une main et un tampon marqué « refus de séjour » dans l'autre<sup>22</sup> ».

Or le résultat final de ces mesures de refoulement sont « très « décevantes » : entre 1977 et 1981, l'aide au retour n'avait été sollicitée que par environ 60 000 immigrés<sup>23</sup> ».

Une nouvelle fois, la CFDT et au cas particulier l'UD de Paris qui réunit dans son champ de compétence de très nombreuses

<sup>14</sup> Entretien Denis Jacquot, 3 février 2009, Secrétaire confédéral CFDT, dossier immigration. La proximité des structures Confédération /URP et le contexte de la « Régionale capitale » postulent de liens rapprochés entre les deux niveaux de l'organisation.

<sup>15</sup> CFDT, 36ème Congrès confédéral, Nantes du 30 mai au 3 juin 1973, réponse d'Edmond Maire- secrétaire Général, Syndicalisme du 7/6/1973, p. 11, archives CFDT Ile-de-France boîte n° 45.

<sup>16</sup> Paris Commune -CFDT, bulletin d'information de l'Union Départementale (UD) de Paris, Janvier 1976, n°31 supplément, lettre d'Evain (P) secrétaire Confédéral CFDT au Secrétaire d'Etat à l'Immigration, P. Dijoud, 20 janvier 1976, classement UD CFDT Paris.

<sup>17</sup> Secrétaire d'Etat chargé de la condition des travailleurs manuels dans le gouvernement de Jacques Chirac, Premier ministre, de Raymond Barre, présenté comme le « meilleur économiste libéral », Lionel Stoléru crée en 1977 une prime au retour des travailleurs immigrés d'un montant de 10 000 francs (le million « Stoléru », cf. le franc avant 1959).

<sup>18</sup> Paris Commune, CFDT, bulletin d'information de l'UD de Paris, Janvier 1978 n° 55, classement UD-CFDT Paris.

<sup>19</sup> Meurou (Y) URP CFDT, correspondance au secteur Immigrés de la Confédération CFDT, 12 mai 1977, archives CFDT Ile-de-France boîte n° 136, dossier 1.

<sup>20</sup> Les organisations régionales sont : Union Régionale Parisienne CFDT, unions des syndicats de la Région parisienne CGT, Maison des Travailleurs Immigrés, Amicale des Algériens d'Europe, Fédération des Associations de Solidarité des Travailleurs Immigrés, Comité de liaison pour l'Alphabétisation et la Formation, Croupe d'Information et de Solidarité des Travailleurs Immigrés, la CIMADE, Parti Communiste Français, Parti Socialiste Français, Parti Socialiste Unifié, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, Association Française des Juristes démocrates.

<sup>21</sup> URP CFDT, Magal (D) note aux UD et UP, 17 juillet 1978, archives CFDT Ile-de-France, boîte n° 137, dossier 9.

<sup>22</sup> Paris syndical, URP CFDT, n° 214, 15 novembre 1978, p. 8, archives CFDT Ile-de-France, boîte n° 136.

<sup>23</sup> Weil (P) « La France et ses étrangers, l'aventure d'une politique d'immigration (1938-1991). » « La Cible algérienne », Paris, Calmann-Lévy, 1991.

activités employant des Immigrés, « *appelle ses organisations à refuser la division car depuis des mois il y a multiplication de licenciements (sidérurgie), retraits illégaux et non renouvellement de titres de séjour et de travail, des campagnes racistes, de la chasse au faciès*<sup>24</sup> ». On comprend, dès lors que l'UD soutienne le 3<sup>ème</sup> festival des travailleurs immigrés en France qui a lieu le 8 janvier 1978, salle Wagram Paris 7<sup>ème</sup>. Une action qui s'articule à la lettre ouverte de l'Union régionale parisienne demandant l'annulation définitive des mesures du Secrétaire d'état à l'Immigration, L. Stoléru (septembre 1977), interdisant l'immigration familiale, étendant l'aide au retour pour tous résidents en France depuis 5 ans jusqu'à l'arrêt la délivrance des cartes de travail et de séjour.

Parallèlement la CFDT, conformément à ses valeurs d'émancipation, de dignité et d'humanisme, est porteuse d'un projet de société, comme nous l'avons vu plus haut (l'autogestion...). Mais pour l'URP cette option d'un changement de société ne peut se considérer qu'en s'affranchissant de toutes barrières entre travailleurs, travailleurs Français/Immigrés, travailleurs/citoyens. Et c'est pour refuser toute forme de séparation d'autant plus dangereuse qu'elle exploite le nationalisme et le racisme avec les comportements induits que l'Union régionale veut « *développer une stratégie d'action dans laquelle la nécessité de la négociation doit s'inscrire (y compris) dans l'élaboration de nos revendications...*<sup>25</sup> ». Une prise de position qui accompagne un nouvel appel aux responsables et militants de l'organisation « *sur l'importance de l'immigration (alors) que trop peu d'organisations ont désigné des représentants*<sup>26</sup> » dans la commission régionale immigrée. Avec la même détermination, la CFDT régionale rencontre ses homologues CGT et FEN et décide, dans le cadre d'une semaine d'action décidée par les confédérations, de participer à la « *manifestation unitaire contre les projets de lois racistes (Barre/Bonnet/Stoléru), halte au racisme, non aux expulsions des immigrés*<sup>27</sup> » le mercredi 17 octobre 1979.

Mais à l'orée des années 1980, le syndicalisme doit affronter un nouveau contexte économique et financier. Un contexte où l'excès de la primauté mercantile et de la

performance individuelle annihile la référence à l'humanisme, la solidarité. La France entre dans le second choc pétrolier. Le sentiment de crise « *renovée* » brutalise les situations d'emploi et suggère des signes d'exaspération vis-à-vis des immigrés. Face à ces irritations que traduisent des formules telles « *d'abord penser la France*<sup>28</sup> » la CFDT refuse d'entrer dans cette hérésie : « *les travailleurs immigrés comme les français subissent les effets de la crise. Restructuration industrielle et fermeture d'entreprises se soldent par des licenciements et du chômage*<sup>29</sup> ».

Cette situation suggère de nouveaux savoirs dans l'approche des problèmes: comment doit être organisée la société, qu'elles sont les réponses aux difficultés économiques, sociales, un projet capable d'associer les demandes (revendications) à une visée de changement ? Si au regard de l'histoire économique et sociale il est opportun de questionner la notion de crise c'est pour mieux cerner les mutations de la société et les réponses qu'elles appellent. La CFDT dans son ensemble, avec son Union régionale, rappelle son champ d'action syndicale prédestinée de l'entreprise à la réalité du territoire et aux mutations sociologiques. C'est une démarche qui met à l'épreuve les pratiques sociales et interroge les modèles « *habituels* ».

Dans ce sens, l'Union régionale parisienne occupe une position « *d'appartenance participative*<sup>30</sup> ». Ambitieuse définition s'il en est mais qui, cependant, confirme le lien du syndicalisme à la société à travers l'action du présent. Dans le cadre du travail clandestin, ses actes portent sur la nécessaire conscientisation des travailleurs pour dépasser l'assimilation Immigration/clandestinité. Une pratique d'économie souterraine appelée communément « *travail au noir* » qui cherche à développer une activité ayant « *pignon sur rue* » (restauration, service... ) tout en contournant la fiscalité et en exerçant une condition de docilité sur l'immigré.

Dans ce dernier chapitre nous ne retiendrons que trois situations symbolisant le processus de conscientisation caractérisant l'Histoire de l'Union régionale : le logement et les foyers Sonacotra ; l'action revendicative avec les nettoyeurs du métro, les conflits automobiles, la confection et les travailleurs du Sentier, les ser-

<sup>24</sup> Paris Commune, Cit. Supra.

<sup>25</sup> URP CFDT, congrès de l'Union régionale parisienne, 29-30 novembre Et 1er décembre 1978, « *notre action revendicative* », p 4. Archives CFDT Ile-de-France boîte n° 14.

<sup>26</sup> URP CFDT, congrès 1978, id. *ibid.* p.56

<sup>27</sup> URP CFDT, Paris syndical n° 227, 4 octobre 1979, archives CFT Ile-de-France, boîte n°138, dossier 7.

<sup>28</sup> Expression tirée de l'ouvrage de Jean Mottin : *Les immigrés et l'emploi*, Paris, Litec, 1986. A partir d'un texte d'Yvan Gastaut, *Français et immigrés à l'épreuve de la crise (1973/1995)*.

<sup>29</sup> CFDT, Secrétariat national des travailleurs Immigrés, secteur International, 16 mai 1989.

<sup>30</sup> Concept de Paul Ricœur, tiré de l'ouvrage « *la philosophie de l'histoire et la pratique historique aujourd'hui* », édition université d'Ottawa.

vices et les employées de maison et l'effort pour les régularisations.

## **L**e syndicalisme : outil de libération

En 1972 les circulaires dites Raymond Marcellin, Ministre de l'intérieur, qui subordonnaient la délivrance d'une carte de séjour à l'obtention d'un contrat de travail et d'un logement décent marquent une étape dans le durcissement de la politique d'immigration française. Ce raffermissement est visible face aux difficultés économiques et consécutivement à la montée du chômage. Toutefois une nuance est apportée à propos des réfugiés et demandeurs d'asiles (Sud-est asiatique, pays de l'Est...) « *qui ont accès à l'emploi*<sup>31</sup> ». Dès lors, face à la radicalisation la tradition qui souligne la devise républicaine nécessite de rechercher l'articulation avec des mouvements associatifs. L'objectif vise à intensifier le rapport de force et à sortir de la clandestinité la condition des travailleurs immigrés.

Dans ce contexte, l'URP soutient<sup>32</sup> l'initiative de la Maison des Travailleurs Immigrés qui crée « SOS refoulement » en mai 1978 sur la Région parisienne. Ce collectif a pour objectif de faire face aux difficultés rencontrées par les travailleurs immigrés lors du renouvellement de leur titre de séjour. Les UD CFDT parisiennes sont invitées à répondre favorablement ; pour autant cet engagement doit se faire en fonction des réalités locales et des rapports de force. L'articulation SOS refoulement /CFDT repose sur des principes d'unité des travailleurs, d'idéal de fraternité des peuples. L'objectif vise à obtenir les mêmes droits (droit à la sécurité, à la vie de famille).

Par contre dans cette période (1970/1980) les luttes pour la suppression des Bidonvilles sont confrontées à la question de l'occupation des HLM (Habitation Loyer Modéré).

## **L**e logement et les foyers

En banlieue parisienne, face à l'ancienneté des lieux de vie bricolés, la construction massive des premiers ensembles de loge-

ments collectifs débute au milieu des années 1950. Il s'agit de faire face à une situation d'urgence. Dans cette course de vitesse la politique urbaine bouleverse les paysages déjà chaotiques de la Région parisienne. Elle entre totalement en contradiction avec les ambitions de freinage de la croissance de l'agglomération capitale que portaient les plans d'aménagement depuis l'entre-deux-guerres. Comble de l'ironie, malgré la prééminence du tout béton, les candidats immigrés au logement sont soumis au dictat des quotas. D'importantes forces de résistance proviennent de certains conseils municipaux cherchant à limiter le nombre d'étrangers ; d'autres réservent les HLM aux « mal-logés ou aux plus démunis ».

Enfin des dérives de discrimination caractérisent aussi certaines autorités institutionnelles. C'est le cas de « *l'Office HLM interdépartemental (91, 95,78) qui informe un travailleur de la Régie Renault de Flins que sa demande de logement était refusée. Motif : le contingent d'étrangers est dépassé* » dans la cité<sup>33</sup>. Des municipalités ne sont pas exemptes d'une telle procédure. « Conditionnées » par un comportement électoral en vue des élections présidentielles de 1981 elles prennent la lourde responsabilité de refuser un logement aux travailleurs immigrés y compris aux Antillais, Guyanais et Réunionnais. Les affaires « du bulldozer<sup>34</sup> de Vitry-sur-Seine (94) » en 1980, de Saint-Denis, de Dammaries ou de Montigny sont significatives de la perte de repères fédérateurs. Agitant le miroir d'une sortie rapide du marasme économique, associée au « *produisons français* », du Gouvernement et Partis politiques, les personnages influents (politiques et pouvoirs publics) alimentent ainsi la préférence nationale dont un certain Front National s'empare sans scrupules et en termes simplistes sous le slogan : « *un Million de chômeurs c'est un million d'immigrés en trop* » (affiches de 1978).

En termes de logement une série de mesures sont prises. Cela va de la loi Vivien qui instaure des procédures de résorption de l'habitat insalubre (juillet 1970) à l'institution du principe du logement social (loi budgétaire, décembre 1972) en passant par la création du GIP (juillet 1970-Groupe interministériel pour la résorption). Cependant des blocages per-

<sup>32</sup> L'URP CFDT regroupe ses forces avec d'autres structures, engagées sur des valeurs de progrès et solidarité, à propos de l'action juridique : GISTI, FASTI, MTI, MAJ...

<sup>33</sup> CFDT Union Départementale des Yvelines « les travailleurs immigrés et les problèmes de logement », date approximative 1979, document personnel. Dans ce contexte, des communes « bien-pensantes » se déchargent de la population immigrée. Par contre nombre de municipalités communistes accueillent de forts pourcentage d'immigrés (30% à Gennevilliers dans les années 70).

<sup>34</sup> Alors que la municipalité de Saint-Maur tentent de transférer encore davantage d'immigrés vers Vitry celle-ci bloque au bulldozer la construction d'un foyer de travailleurs immigrés devant abriter 300 travailleurs maliens, le 24 décembre 1980.

sistent dans les attributions. Elles sont souvent l'objet d'une politique sélective, par nationalité, par culture, sous couvert du seuil de tolérance. Au mieux la solution consiste à aller toujours plus loin en grande banlieue, cet éloignement revenant à un plus grand exil, un plus grand isolement.

Parallèlement, l'expérimentation de l'Aide Personnalisée au Logement (loi du 3 janvier 1977) dans 6 foyers de la Région parisienne comporte des risques tant au niveau de la définition des critères d'ouverture de droits, qu'un moyen de contrôle des salaires. Ces fondements l'URP CFDT ne peut les accepter. Elle dépose une plainte, en 1978, contre l'OPHLM de Versailles.

Véritablement tendancieux, le processus éveille la peur de l'étranger « comme voisin » gangrénant toute idée de citoyenneté. Et cependant ces mêmes travailleurs dont un grand nombre fait confiance à la CFDT, comme nous l'avons vu ci-dessus, n'ont d'autre exigence que le respect de leur dignité. Une demande que la CFDT traduit par un slogan porteur de sens : français/immigrés même droits.

### Les équipes CFDT sur la brèche

Et si la CFDT a pris toute sa place dans la lutte pour la suppression des bidonvilles elle poursuit son engagement avec et par cette main-d'œuvre qui fait l'objet d'une surexploitation dans les entreprises, de discrimination salariale et de refus des droits syndicaux. Elle le prolonge hors de l'entreprise sur les conditions de logement. Sa première action caractéristique en la matière consiste à accompagner et à populariser la grève des travailleurs Africains du foyer Mathurin-Moreau, dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Confinés dans des foyers/taudis à peine plus humanisés que les bidonvilles, les locataires (Immigrés) paient très cher « le foyer ». Conçu pour 240 locataires en 1972, le montant exigé par chambre de 20 m<sup>2</sup> pour 10 personnes est de 800,00 F/mois (648, 30€) soit 2m<sup>2</sup> et 80,00F ou 64,83€. Or en 1973, au comble du cynisme, la société gérante augmente unilatéralement le loyer de 80 à 100,00F. (81,00€), supprime en plein hiver l'approvisionnement en mazout, confisque le matériel d'alphabetisation, sélectionne les

destinataires des draps de lits, veut expulser 132 des 240 locataires.

C'est l'indignation et le début d'un mouvement en 1973 qui se perpétue les mois et les années suivantes dans d'autres foyers. Dans ce contexte d'extension en septembre 1975, l'URP coordonne l'action des équipes départementales CFDT. Un rapport avec les responsables syndicaux qui relève du défi en particulier à l'égard des syndicats qui majoritairement traînent les pieds hormis ceux de la Métallurgie, du Bâtiment, des Services, du SGEN...

Par contre toutes les équipes interprofessionnelles sont sur la brèche. L'Union Départementale CFDT de Paris omniprésente avec ses Unions locales accompagne les grévistes dans le 10<sup>ème</sup> arr., rue de Lancry, dans le 13<sup>ème</sup> rue Chevaleret etc. La prise en charge solidaire par les UD CFDT limitrophes, relayées dans les Unions locales, est aussi vigoureuse. A l'instar des luttes (citations non exhaustives) dans l'Essonne à Brétigny-sur-Orge, Corbeil, Massy ; dans les Yvelines aux Mureaux, Trappes, Mantes ; en Seine et Marne : Chelles, Dammarie-les Lys, Meaux, Villeparisis ; dans les cités de transit sur les communes des Hauts-de-Seine : Gennevilliers, Nanterre ; de Seine-St-Denis : Bagnolet, Montreuil, St-Denis où un incendie fait 2 blessés et laisse sans abri 200 personnes (1978) ; du Val-de-Marne : Vitry-sur-Seine. Dans cette même époque on parle de sécurité des bâtiments publics en particulier suite à l'incendie du CES Pailleron à Paris (19<sup>ème</sup>) en février 1973 faisant 20 morts.

Parallèlement un *Comité de coordination des foyers en lutte* qui ne sera jamais reconnu par la Sonacotra et le gouvernement se fait porte-parole des résidents. Un mouvement dont « *les relations avec la CFDT étaient conflictuelles... (nonobstant) la présence des copains d'UL (Union Locale) dans ce Comité* <sup>35</sup> ». En effet, même si la reconnaissance « de fait » du comité de Coordination est une manière d'affirmer une volonté d'unité dans l'action, pour autant la CFDT ne peut accepter et elle le fait savoir les « *mensonges... lorsque le Comité écrit que les confédérations CFDT, CGT, FO... négocient avec Stoléro derrière le dos du Comité... (allant) jusqu'à trahir notre (cf. le Comité) lutte dans les foyers comme dans les entreprises* <sup>36</sup> ».

<sup>35</sup> Entretien Yves Meurou, 10 décembre 2008, ancien responsable de la commission régionale immigrée URP CFDT, (1976/1986) à la demande de Guy Gouyet (secrétaire Général) et de Daniel Magal (Secrétariat URP).

<sup>36</sup> URP CFDT, Meurou (Y), note au Bureau régional du 4 septembre à l'adresse du Comité de Coordination, Paris 15<sup>ème</sup>, 30 août 1978, archives CFT Ile-de-France boîte n° 137, dossier 9.

Cette mise au point est aussi une limite dans les polémiques qui ne peuvent qu'affaiblir les ripostes nécessairement solidaires. Créer les conditions de négociation et rechercher les solutions aux différents conflits nécessitent une stratégie de clarté tout en gardant la liberté d'analyse et du respect de la décision. En participant à la Commission Delmon (juillet 1978), mise en place par L. Stoléru avec la pensée d'examiner un plan d'ensemble concret et précis en vue de régler les problèmes des foyers, l'URP est dans son triptyque : action/réflexion/action.

La politique de l'immigration appliquée au logement correspond à une « politique de la carotte (des belles paroles) et du bâton (les expulsions) ». C'est un état d'esprit qui veut faire de ces travailleurs « *une proie facile des vendeurs de sommeil... (des) organismes privés ou semi-publics financés souvent par le FAS, soutenu ... par le Pouvoir et le Gouvernement.*<sup>37</sup> » En réalité, derrière les loyers prohibitifs, mais aussi face à la promiscuité et aux carences d'hygiène, les marchands de sommeil tentent de désolidariser les résidents. Au-delà cette politique conduit au regroupement ethnique en contradiction aux idéaux d'un syndicalisme, comme celui de l'URP CFDT, porteur d'une société multiculturelle et des valeurs d'émancipation. Des idéaux réaffirmés lors du congrès régional à Clichy-la-Garenne (novembre/décembre 1978) dans une motion concernant les problèmes immigrés où les équipes syndicales s'engagent à obtenir des « *logements de qualité... refusant la constitution de ghetto... les mesures racistes telles que le quota ou seuil de tolérance*<sup>38</sup> ».

La plate-forme revendicative est tributaire de cette situation politique. L'objectif consiste à obtenir des négociations portant, en particulier, sur le contrat de résident et la convention d'établissement, les conditions de vie, l'exercice des libertés collectives, la reconnaissance du comité de résidents, le droit d'intervention des organisations syndicales ; l'arrêt des poursuites et de la répression. Néanmoins et malgré les accords inter-confédéraux et régionaux CFDT/CGT (1966 et 1979) la division syndicale entraîne d'une certaine faiblesse. L'URP pallie ces carences grâce à son réseau de militants. Elle anime des actions décentralisées (UD, UL) avec d'autres organisations et associations, au ni-

veau des départements. La reconnaissance du comité de résidents élus, fin 1979, fait partie de ses objectifs.

On le voit, de luttes en luttes les travailleurs immigrés ont posé la question de l'accès au logement social. Un processus dans lequel la CFDT est partie prenante à l'instar de « *l'UD de Paris qui entend faire de ce (développement) un axe essentiel de sa future action*<sup>39</sup> ». Une promesse qui engage la CFDT parisienne d'autant que dans les années 1990, les expulsions d'occupants sans titre visent à faire place nette. À l'aurore du 21<sup>ème</sup> siècle, il est insupportable que les fondements du seuil de tolérance aillent de pair avec la préférence nationale. Le non relogement de familles dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, par exemple, est révélateur de cette situation.

Engagée en application du principe d'intégration, des valeurs de dignité et d'humanisme portés par l'URP, l'UD de Paris poursuit son travail de solidarité en revendiquant « *un plan de préservation et de revitalisation du logement social de fait et de la réaffirmation de la mission sociale des organismes d'HLM... la reconnaissance des associations représentatives des Habitants...*<sup>40</sup> ».

À ce niveau, composante de la tradition d'accueil, l'histoire des luttes « Sonacotra » trop rapidement travaillée, montre une mutation dans son approche. Celle d'un certain syndicalisme, la CFDT qui contre vents et marées, se met en capacité d'articuler valeur (s'affranchir des frontières par essence sclérosantes et favoriser le processus de conscientisation) et action sociale (faire en sorte que le principe d'universalité du travailleur soit synonyme d'une société culturellement plurielle). Cela nous conduit à questionner le sens de l'hospitalité et de la relation à l'autre aujourd'hui. Le logement fait-il toujours partie des terrains d'intégration ?

On le voit la territorialisation de grands ensembles de logements sociaux est la conjonction de deux phénomènes : d'une part, des critères différenciés dans le mode d'attribution des habitats, au nom du sacro saint impératif de mixité sociale et, d'autre part, la rareté, voire l'absence de logis sociaux dans le centre ville. La population immigrée est la première visée. Pour autant elle refuse que sa présence soit « *considérée comme un délit*<sup>41</sup> » dans les

<sup>37</sup> Paris Commune, CFDT, Bulletin de l'UD Paris, n°28, octobre 1975, classement UD CFDT Paris.

<sup>38</sup> Congrès URP, Clichy-la-Garenne (92), 29-30 novembre-1er décembre 1978. Motion adoptée à l'unanimité. Archives CFDT Ile-de-France boîte n° 16.

<sup>39</sup> UD CFDT Paris, Bulletin de l'UD « Paris Commune » n°103, janvier 1982 ; Archives UD CFDT Paris.

<sup>40</sup> UD CFDT Paris, Id. Ibid, n°42, juillet 1990.

<sup>41</sup> Gastaut (Y) Français et immigrés à l'épreuve de la crise (1973-1995), Vingtième siècle, revue d'histoire, 2004, p.115.

<sup>42</sup> Quotidien *La Croix*, article de Colson (B) « Les Nettoyeurs du métro : une victoire sans triomphe », 1977.

<sup>43</sup> CFT : Confédération Française du travail, 1959-1977, « syndicat » maison et violent, enfant chéri de beaucoup de directions d'entreprises, notamment celles de l'industrie automobiles (Aulnay sous Bois, Flins...) pour engendrer la peur des salariés, menacer les immigrés en particulier et combattre les organisations syndicales ouvrières. En juin 1977, un commando de la CFT tire sur les grévistes de la Verrerie mécanique à Reims et provoque la Mort d'un militant CGT : Pierre maître. L'indignation est générale. Le syndicalisme s'engage dans un processus demandant la dissolution. La CFT devient la CSL (Confédération Syndicat libre) dissoute en 2002.

<sup>44</sup> Paris Commune, bulletin de l'UD CFDT Paris, juin 1979, n°77.

<sup>45</sup> Entretien Anne-Marie Cherdoud, 5 février 2009, notes CFDT Ile-de-France.

<sup>46</sup> Si l'intégration renvoie à une conception de la société où les individus et les groupes occupent des positions interdépendantes, la désaffiliation, selon le sociologue Robert Castel, « les gens ne sont pas à proprement parler exclus mais fragilisés, déstabilisés » une posture permettant d'analyser, d'agir avant un éventuel décrochage. Notes de lecture tirées de l'ouvrage « les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat », Fayard, Paris 1995, Castel (R).

<sup>47</sup> Cherdoud (A. M.) cit. *Supra*. Note : le nous, dans ce contexte représente notamment : Suzanne Ascoët militante CFDT (CFTC) voir aussi son interview La lutte singulière d'une employée de maison, Les Révoltes logiques, n°8/9, octobre 1979, p87-98, par Geneviève Fraisse ; Jean Boussemart, secrétaire de l'UD de Paris, Robert Duvivier secrétaire Général de l'URP; Raymond Darcel service juridique URP, Emile Gaudillère de la Confédération CFDT à propos des C.C. (Convention Collectives), Anne-Marie Cherdoud et Suzanne Ascoët trouvent dans ce « collectif ressource » l'énergie et reconstruisent un syndicat CFDT (ex CFTC) qui a traversé les turbulences de l'Evolution (1964).

<sup>48</sup> Cherdoud (A. M.) cit *supra*.

quartiers, dans les entreprises. Différents mouvements sociaux expriment d'une part, le refus des travailleurs migrants d'être les exutoires d'un racisme économique et d'autre part, ils portent la lutte pour la dignité et la reconnaissance des questions culturelles.

### Des évènements à valeur ajoutée Républicaine

Lorsqu'on parle d'égalité « Républicaine » on peut s'interroger sur les opérations dites humanitaires qui, singulièrement, s'érigent en mesures expéditives depuis les années 70. Il suffit d'évoquer les dispositions de juillet 1974 concernant la suspension de l'immigration et donc du regroupement familial, assouplies en 1975 puis de nouveau effectives sous Stoleru (1977), pour jauger les mesures autoritaires du Pouvoir politique. L'amplification des luttes ouvrières à partir du début de ces années est d'abord et paradoxalement une forme de rejet vis-à-vis des « travailleurs de l'ombre<sup>42</sup> » (l'immigration...). L'enjeu central consiste à acquérir les mêmes garanties collectives comme Français ou Immigrés, l'humanisation des conditions de travail, le respect de la personne. Au-delà c'est la surexploitation qui est dénoncée car mise en place dans de nombreuses entreprises par des patrons de droit divin et leurs équipes d'intervention de la CFT<sup>43</sup>. Symboliquement, retenons trois conflits, après celui des *Employées de maison*, pour suivre l'itinéraire d'une CFDT régionale qui s'affirme par ses valeurs en poursuivant une méthode : action/réflexion/action.

### Les employées de maison

Dans les mouvements sociaux à valeur ajoutée tels que ceux « des employées de maison, les nettoyeurs du métro, les travailleurs du Sentier puis la régularisation des sans papiers » sont une parfaite riposte aux « dires du patronat et du gouvernement faisant des immigrés les boucs émissaires de la crise<sup>44</sup> ».

Facteur de précarité, la condition d'immigré crée pour les migrants une situation croissante de ségrégation. Et si jusqu'aux années 1970, un relatif espace de tolérance prévaut c'est qu'il correspond d'abord aux besoins économiques, marquées par des arrivées massives que Patronat et Pouvoirs publics aménagent. Dès le début des années 60, un flux important

« de filles Espagnoles, groupes Basques, Mauriciennes, Réunionnaises etc. ; puis dans les années 80 c'est un groupe de Philippines qui montent à Paris pour trouver du travail. Très souvent elles sont dépourvues de papiers<sup>45</sup> ». Dès lors la population migrante est assignée à la clandestinité, à l'isolement familial, à la « désaffiliation sociale<sup>46</sup> » selon l'approche de Robert Castel.

Obtenir la reconnaissance d'un métier n'est pas évident pour ces migrantes seules face à leur employeur. Elles sont dépendantes de son arbitraire. Un défi que le syndicalisme relève, dès 1965 en terre parisienne. Dans un mouvement d'ensemble, de l'URP à l'UD de Paris, avec le concours de la Confédération le jeune syndicat CFDT des Employées de maison affirme une obsession « créer du lien et affirmer la dignité de la personne humaine, c'est sur cette motivation et comme j'étais adhérente à la CFDT (ex CFTC) que nous<sup>47</sup> avons pris contact avec les filles, dans les gares où elles débarquaient ». La responsabilité est délicate d'autant qu'aucune convention collective, aucune couverture sociale, aucun droit social ne sont applicables du fait que le lieu de travail du salarié est le domicile de l'employeur. De plus le statut de clandestin, paradoxe avec la situation d'emploi notablement établie, expose l'employée aux mesures de refoulement. De bouche à oreille, de prétendues fréquentations de lieu de cultes aux ballades pédestres dans les rues de Paris, « tout était bon pour ruser et déjouer les contrôles de police et se rencontrer. Il fallait simplement s'assurer du dernier métro pour revenir à notre domicile<sup>48</sup> ». Cette confrontation avec l'idée de conquête sociale est reconnue par les salariées qui rejoignent le Syndicat. Un mouvement plein d'efficacité permettant d'obtenir, début des années 1970, la Sécurité Sociale, la Retraite complémentaire, les Conventions collectives. Toutefois, ces acquis ne suppriment pas la vulnérabilité de la profession. Quel que soit l'employeur (privé-particulier ou/et entreprise etc.) la situation d'une société patriarcale et machiste trouve des stratégies complices pour perdurer dans la domination. Il suffit d'écouter le langage « d'employeur au demeurant salarié » justifier « l'utilisation d'une femme de ménage ». D'ailleurs, jusqu'au terme de cette étude (1990) on sait que la mutation culturelle est encore à l'essai.

Faire en sorte que le syndicalisme soit un outil de libération constitue une carte d'identité fédératrice dans et par l'action professionnelle et interprofessionnelle. Les conquêtes sociales mais surtout le droit à la dignité des employées de maison, même avec ses limites, l'atteste. Ces rigueurs dans l'action revendicative se trouvent dans d'autres luttes significatives : la Cimade en 1977 (Paris 7<sup>ème</sup>, Massy (91), l'industrie automobile (Renault Billancourt - 1973...) Talbot Poissy<sup>49</sup>; le centre de santé Bossuet en 1979 (Paris 10<sup>ème</sup>) Charcot en 1991 (Paris 13<sup>ème</sup>) ; les employées de maison Philippines en 1981 ; Onet-hôpital de Bichat en 1982 (Paris 18<sup>ème</sup>). Si chacun des conflits est une construction identitaire, regardons avec les mêmes yeux les trois conflits suivants, le monde dans le quel le syndicalisme évoluait : la Blanchisserie de Pantin en 1975 (93), les Nettoyeurs du métro en 1977 et 1980, la confection du Sentier (Paris) et les processus des régularisation.

### Les blanchisseries de Pantin

Le Conflit des Blanchisseries de Pantin (93) en 1975 en témoigne. Pendant trois semaines « *Pantin vit au rythme de la lutte de 200 salariés dans cette entreprise, principalement des femmes immigrées, une lutte engagée par les chauffeurs français. C'est pour soulever les conditions très difficiles : travail au rendement par une température supérieure à 40°, repas sur place (sandwichs dans le meilleur des cas)... les Filles prennent contact avec la CFDT, la CGT apparaissant trop rigide et directive. La section syndicale se crée à ce contact et demande l'amélioration et l'humanisation des conditions de travail, le SMIC en terme de salaires, elle combat les chefs qui exerçaient une pression sur les filles menacées du retour au pays si l'une d'elles osait redresser la tête*<sup>50</sup> ».

Comme une sorte de parole sauvage à la conquête de liberté, le mouvement apporte de la continuité dans l'action syndicale. Outre la plate forme revendicative, cette continuité « *fait totalement l'impasse des origines culturelles des salariées. D'ailleurs on ignorait leur pays d'origine et on ne voulait pas le savoir. Ce qui compte c'est la dignité*

*et le respect du salarié. A partir du moment où le patronat va chercher la main-d'œuvre étrangère il devient obligatoire que les salariées obtiennent les papiers nécessaires*<sup>51</sup> ».

Et si l'action syndicale est menée pendant 3 semaines dans cette entreprise au coude à coude avec la CGT, la fin du conflit se termine « en demi-teinte ». Par exemple les demandes fortes concernant les salaires ne rencontrent pas d'écho favorable. En revanche cette action est propice à une prise de conscience solidaire entre les salariés leur permettant d'avoir la tête haute. Par exemple, les tracasseries concernant l'adhésion à une organisation syndicale s'estompent. D'autre part, les conditions de travail ont sensiblement évolué.

De l'Union Régionale Parisienne à l'Union départementale 93 en passant par le syndicat Hacuitex, tous les moyens sont mis en œuvre pour bousculer l'intransigeance patronale. Conjointement ils ont permis de développer une solidarité active tant auprès des Elus locaux que des administrés. En cela, la démarche de l'organisation régionale, à l'instar de la commission confédérale CFDT est invariable : « *pour agir, il faut partir du concret, c'est-à-dire mettre les adhérents concernés en situation d'acteur, ce sont eux qui valident la présence de la section syndicale. Le droit des Immigrés dépasse les slogans et les motions très idéologiques qui sonnent le creux*<sup>52</sup> ».

### Les nettoyeurs du métro

Il faut bien le reconnaître. Sans surestimer l'importance de l'action CFDT, il est manifeste que l'URP est aux premières loges des actions de mobilisation. Ainsi en 1979, elle est à l'initiative des manifestations du 31 mai et du 23 juin, des arrêts de travail le 21 juin pour faire échec aux projets Barre-Bonnet-Stoléro (1979) récidivant dans la limitation de la durée des séjours des travailleurs immigrés et de leurs familles. Et pourtant « *l'essentiel reste à faire*<sup>53</sup> ». Une déclaration raisonnable quand en mai 1977, les 1200 nettoyeurs du métro (environ) employés par six entreprises différentes « *en ont assez de la double exploitation*<sup>54</sup> » et s'engagent dans un long mouvement de grève. Faisant suite à une démarche de la CFDT dès 1976 pour faire appliquer la convention collec-

<sup>49</sup> Paris Commune, 9 janvier 1984, supplément au n°117, le journal de l'UD CFDT de Paris titrait : « *Mais qui a peur de la CFDT ? Parce qu'elle seule refuse d'abandonner les 1905 licenciés et les travailleurs immigrés de Talbot au désespoir* ». Archives CFDT UD Paris.

<sup>50</sup> Entretien Jeanne Suzat, militante CFDT dans le secteur HACUITEX (Habilleme nt, Cuir, Textile) 23 février 2009. Classement CFDT Ile-de-France.

<sup>51</sup> Jeanne Suzat, id. ibid.

<sup>52</sup> Hubert Lesire Ogrel, Secrétaire national CFDT, Syndicalisme Hebdo 28 juin 1979. Archives CFDT Ile-de-France, boîte n° 136, dossier 1

<sup>53</sup> Hubert Lesire Ogrel, id. Ibid.

<sup>54</sup> En l'occurrence les six entreprises de nettoyage sont : Drouard, L'Audacieuse, la Ferroviaire, Novaservices, Chanlancin, Onet. Quant à la notion de double employeur, elle est impartie à la RATP. Paris Commune, UC CFDT Paris, n° 57, avril 1978. Archives CFDT Paris. Les salariés sont maghrébins (algériens, tunisiens) et d'Afrique noire (sénégalais, maliens, ivoiriens, congolais)

tive, ce sont les salariés de Novaservices qui sont les premiers « à partir » durant 32 jours (fin de la grève le 2 juillet 1977) ; à solliciter puis rejoindre la CFDT.

Si l'ensemble des structures CFDT des transports, puis l'URP et l'UD de Paris sont impliquées dans l'évolution du conflit, en revanche les manœuvres des « organisations sœurs » ont joué contre l'efficacité. Malgré tout le protocole d'accord exige : l'augmentation salariale, + 120 f mensuels (50,62 € /2006 pour un salaire mensuel de 717,25 €) ; l'extension de la protection sociale, l'attribution de locaux et la fourniture de vêtements de travail..., la sécurité de travail sur les voies (750 volts). On peut remarquer, dans cette longue lutte, l'opportunité « pour la CFDT de mettre sur la place publique les problèmes de sous-traitance<sup>55</sup> » et remarquer l'unité qui s'est faite parmi les travailleurs. Par ailleurs, la grève fait apparaître une dimension jusqu'alors sous-estimée : celle de l'exploitation liée à la sous-traitance.

La sous-traitance, voici un révélateur d'enseignements sur la décision d'une nouvelle grève de 30 jours des nettoyeurs du métro parisien à partir de mars 1980. Un mouvement qui selon Marthe Gravier, Secrétaire Générale du syndicat RATP « fait suite à de nombreuses grèves locales portant sur le respect des travailleurs du métro. La RATP mettait les personnes les plus racistes comme contremaitres. Mais pour comprendre les dédales des six entreprises qui exploitent et n'appliquent pas les accords de 1977, le syndicat demande à Jean-Pierre Bobichon, Secrétaire Général de l'Union Départementale de Paris, d'exposer le principe des Conventions collectives dès 1979. Après une autre réunion à la Bourse du travail de Paris, en mars, les travailleurs déclenchent le mouvement<sup>56</sup> ».

Attentif à la conduite de l'action, le syndicat lance une campagne de communication destinée à la Presse. Une manière de précéder les « désagréments (métro sale) d'une grève massivement suivie même s'il faut attendre plus de 15 jours avant que les médias ne se saisissent de cette actualité et plus de 3 semaines avant que la RATP ne reçoivent le syndicat CFDT. Un syndicat qui a la confiance et l'adhésion de la très grande majorité des Nettoyeurs<sup>57</sup> ».

La fin de la grève (30 avril 1980) apporte un vrai progrès social face à la volonté de la RATP de « diviser pour museler<sup>58</sup>. » En réalité, la crédibilité et l'efficacité du syndicalisme repose sur les valeurs de l'organisation, de ses militants qui n'ont « jamais pensé l'origine des travailleurs. Le problème des cultures différentes n'était pas une difficulté même s'il était parfois délicat de les articuler. A l'évidence, syndiqués ils étaient bien dans leurs baskets et cela a duré après le conflit. Par rapport à la méthode CGT qui reconnaît les chefs de clans, notre pratique syndicale repose sur les responsables. Mais une chose est sûre, on était près des travailleurs, ainsi malgré les tentatives, l'extrême gauche n'a pas pu faire de l'entrisme<sup>59</sup>. Dans des situations comme ça les liens avec les structures interprofessionnelles (UD Paris et URP) sont un authentique soutien de solidarité.»

Dans la continuité de 1977, le syndicalisme de proximité fait naître le succès en 1980 salaire à 2 800 F (1 040 € en 2006), garantie de l'emploi, accès aux locaux sociaux (douches, restaurants...) vêtements fournis. Toutes choses égales par ailleurs, le conflit met au grand jour les manœuvres des responsables politiques et économiques du pays. Certes c'est insuffisant pour annihiler les attitudes racistes, mais l'opinion publique prend conscience de l'importance des tâches quotidiennes (ici le nettoyage, là le service dans la restauration, ailleurs la confection...) assumées par une main-d'œuvre corvéable à merci. Le regard change. Il est à la fois plus tolérant envers les immigrés « installés » y compris vis-à-vis du regroupement familial. Paradoxalement ce regard est plus exclusif compte tenu de la situation du chômage en hausse, une situation mise en exergue par les déclarations d'intention des Pouvoirs publics. L'énergie de l'URP CFDT, de toutes ses organisations est alors utilisée sur tous les fronts, en partenariat avec les associations comme la MTI etc. pour arrêter cette gangrène. La Manifestation d'Avril 1981 « contre le racisme et pour l'unité des Travailleurs », entre autres initiatives aide « à transformer les représentations. Ce ne sont pas que les mots qui comptent. L'action fait bouger les points de vue<sup>60</sup> ».

### **La Confection du Sentier, les procès de régularisation.**

Le Quartier du Sentier de Paris du 2<sup>ème</sup> arrondissement est un important Haut

<sup>55</sup> Paris Commune, UD CFDT Paris n° 57, avril 1979, archives UD de Paris.

<sup>56</sup> Entretien, Marthe Gravier, ancienne responsable du Syndicat CFDT RATP, 11 février 2009. Classement CFDT Ile-de-France.

<sup>57</sup> Marthe Gravier, cit. Supra.

<sup>58</sup> Paris Commune, cit. Supra.

<sup>59</sup> Marthe Gravier, cit. Supra.

<sup>60</sup> Jean Claude Davidson, entretien de mars 2009, UD de Paris.

lieu de la confection/textile parisien. Les rues proches sont un repère des boutiques de gros et de semi-gros du milieu textile. Et pourtant c'est un site à « *la face cachée que révèle un reportage de Fr3<sup>61</sup>* » en 1979. Parallèlement des ouvriers turcs commençant une grève de la faim (dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement) prennent contact avec la CFDT. Le choix de cette action du 11 février au 5 mars 1980, montre l'exacerbation des travailleurs subissant une double condition : la clandestinité dans le travail et dans leur dimension juridique. Partie prenante du comité de soutien aux travailleurs turcs du Sentier, les responsables du syndicat CFDT Habillement « *ont une pratique syndicale de médiatisation du conflit. La presse est aussi très attentive et on voit défiler les journalistes, comme d'ailleurs des personnalités, dont François Mitterrand, auprès des grévistes<sup>62</sup>* ».

Mais la singularité de la CFDT dès le départ, du secrétaire général de l'UD de Paris (J. Bontems), au responsable de la commission Immigrés de l'URP (Y. Meurou), à la fédération hacuitex, c'est de poser les questions de l'arrêt de la fraude et du scandale des combines dans la confection. Simultanément, elle demande l'ouverture de négociations en vue de régulariser la situation de tous les travailleurs du sentier « *car ces travailleurs immigrés, parfois en France depuis longtemps ont acquis des droits légitimes<sup>63</sup>* ».

Engagée dans la bataille de la régularisation des sans-papiers, l'interprofessionnelle CFDT estime qu'environ 400 000 immigrés, dont 20 à 40 000 clandestins dans la confection, sont contraints de séjourner irrégulièrement et de travailler dans la soumission totale. Trouver une issue favorable notamment quand des travailleurs choisissent une action personnelle (grève de la faim) est une obsession. A cet égard, la visite de M. Stoléro aux grévistes de la faim, le 17 février, « *est positive si elle permet d'examiner la situation des ces travailleurs et que des solutions concrètes sont apportées dans le sens de leur régularisation<sup>64</sup>* ». Pour autant les initiatives sont poursuivies de meeting en gala, d'assemblée générale en groupe de travail, de délégation en négociation... jusqu'à la participation à une enquête pour connaître la réalité socioécono-

mique (tailles des établissements, salaires...) restituée lors d'un meeting à la Bourse du Travail, fin février (+ de 1000 réponses).

Ce conflit révèle cependant la confiance de travailleurs qui pour la plupart ignoraient la langue mais aussi les usages du syndicalisme français. Une crédibilité construite sur une ouverture aux cultures différentes comme enrichissement de sa propre culture. La démarche de régularisation porte ce sens y compris si « *a priori les dossiers n'étaient pas tous en conformité. Il fallait parfois les aider à chercher l'information. Par contre la carte CFDT était un véritable laissez-passer dans les services de la préfecture, du ministère. A tel point que cette carte était considérée comme une carte d'identité<sup>65</sup>* ».

On trouve une singularité dans la présence CFDT. Indubitablement la promotion de la dignité humaine forme le cœur de son action. Cependant deux autres motivations engagent le syndicalisme : régulariser les travailleurs de la confection, rationaliser la profession et au-delà éradiquer le travail clandestin. Dès lors ce sont « *tous les rouages qui font système* » dans l'exploitation des travailleurs sans papiers. La CFDT région parisienne avec au premier rang l'UD de Paris (dans son rapport à la concentration d'une population étrangère), relève là un véritable défi, dont l'enjeu justifie le refus des régularisations au cas par cas.

La crédibilité de l'organisation soulevée ci-dessus est facteur de développement syndical. Et si pendant les conflits et corrélativement l'opération de régularisation, massivement les travailleurs rejoignent l'organisation, par contre faute d'archives fiables, il est difficile de chiffrer l'importance des adhésions. Tout au plus, fin février 1981 (la grève de la faim se termine le 5 mars), l'UD de Paris et le Syndicat Hacuitex sont porteurs de 3 244 cartes<sup>66</sup> remises aux travailleurs de la confection de la Région parisienne. Malgré l'importance de ces adhésions, la mesure de fidélité des adhérents entre la fin de la période 1975/1982 et 1990 est pour le moins irréalisable.

En revanche, le bilan global de la régularisation des titres de travail/séjour est probant, fin 1982, selon les sources de la DDTE (Di-

<sup>61</sup> Le Monde, Vendredi 30 mai 1980, « *épilogue d'une lutte de quatre mois...* », p. 44.

<sup>62</sup> Entretien Jeanine Kirmann, Pierre Bazoge, responsable CFDT textile région parisienne, 25 février 2009.

<sup>63</sup> Janine Kirmann, Pierre Bazoge, cit. Supra.

<sup>64</sup> Libération, 18 février 1980.

<sup>65</sup> Jeanine Kirmann, Pierre Bazoge, cit. Supra.

<sup>66</sup> CFDT UD Paris, Syndicat Hacuitex, conférence de presse du 6 mars 1981. La répartition des cartes concernent les travailleurs Turcs, Marocains, Tunisiens, Yougoslaves, Mauriciens, Pakistanais, Divers.

rection Départementale Travail et Emploi). Voyons l'ampleur du travail des régularisations portées par l'ensemble de la CFDT Ile-de-France<sup>67</sup> sachant que ces chiffres sont des données fiables sans pour autant revendiquer l'exhaustivité (source DDTE) (voir tableau ci-dessous).

### L'espoir du 10 mai 1981... repensé

L'action de régularisation n'est pas une fin en soi. Elle permet de combattre un pré-supposé : le travail clandestin serait l'apanage des travailleurs en situation irrégulière. Une approche simplifiée qui permet au patronat de soumettre le salariat, en général, au dictat de la productivité et surtout de concevoir l'emploi comme une marge de manœuvre d'ajustement. Dans ce sens la population immigrée est une source intarissable de main d'œuvre d'autant qu'elle est recrutée dans la clandestinité. Mais la période est propice à l'idée de changement à travers les élections présidentielles de 1981.

Le bureau régional de l'URP décide alors d'organiser un Premier mai 1981 portant sur les thèmes de : l'Immigration, la Solidarité internationale, l'Emploi et les Libertés. Tout en affirmant l'indépendance du mouvement syndical et son auto-

mie, l'Union Régionale parisienne « se félicite » de l'arrivée de la Gauche au Pouvoir (François Mitterrand, le 10 mai). Un changement qui porte l'empreinte de l'espoir, de l'écoute et du dialogue social. Ce label est inscrit dans le programme électoral du candidat Mitterrand s'engageant à régulariser les milliers de travailleurs sans-papiers arrivés en France depuis un certain temps.

Mais le sceau de la concorde sociale se heurte à une forme de résistance. La culture<sup>68</sup> française, politique, n'est pas disponible pour aider à imposer des changements dans la relation : répartition des richesses (économie)-redistribution (socialisation) et représentation (reconnaissance des différences).

Par contre la politique régionale a comme axe les Libertés fédérant une forme d'activisme régional. Tous azimuts, l'URP engage l'organisation dans toutes les initiatives impulsant l'idée de changement de cap vers la reconnaissance de la diversité des peuples. Pour atteindre cet objectif la CFDT choisit une voie parallèle à l'action dans l'entreprise. Elle n'apparaît plus comme le seul vecteur d'une société sociologiquement plurielle. En devenant acteurs de leur destin, les enfants d'immigrés, nés en France, occupent eux

<sup>67</sup> URSIF CFDT, *Solidaires*, bulletin de l'Union régionale Ile-de-France, 28 octobre 1991.

<sup>68</sup> Dans ce contexte la notion de culture est empruntée à Edgard Morin : « c'est ce qui, à partir des écrits, des arts, de la pensée, aide à s'orienter et à affronter les problèmes de sa propre vie », *Le Monde*, 13 mai 2009.

### ■ Le processus de régularisation

Départements	Nombres de demandes déposées	Nombre d'avis favorables	% des régularisations refusées
Paris	32 578	29860	8,34
Seine-et-Marne	856	774	9,58
Yvelines	2 691	2 498	7,17
Essonne	2 368	1 951	17,61
Hauts de Seine	11 604	7 524	35,16
Seine St Denis	14 445	11 325	22,22
Val-de-Marne	5 243	4 983	4,96
Val d'Oise	3 375	2 775	17,78
<b>Total Ile-de-France</b>	<b>73 160</b>	<b>61 600</b>	<b>15,80</b>
<b>Total France</b>	<b>127 980</b>	<b>107 226</b>	<b>16,22</b>

Les dossiers Région Parisienne représentent 57% des demandes nationales. Par ailleurs selon un rapport sur l'immigration clandestine en Ile-de-France, le nombre de travailleurs étrangers en situation irrégulière en Ile de France est évalué de 217 à 244 000 pour un total national estimé à 400 000 étrangers

aussi « le pavé » et se font entendre pour être reconnus comme l'indiquent les quelques dates significatives ci-dessous.

Manifestations	
<b>Marche pour l'égalité et contre le racisme, 1983.</b> <i>Une marche initiée à partir de SOS Minguettes/Lyon</i>	Convergence 1984, novembre (slogan « <i>la société c'est comme les mobylettes, ça marche avec du mélange</i> »)
<b>Marches pour l'égalité - 1985.</b> L'une organisée par SOS racisme : départ d'Avignon 21/10-arrivée Paris 7/12 ; l'autre organisée par le Collectif Parisien Jeune Maghrébins : Bordeaux 19/10 - Paris 30/11.	Soutien aux jeunes arabes de Lyon-été 1986
<b>Manifestations contre expulsion des maliens en 1986</b>	

Attentives au mouvement de révolte et à l'émergence des revendications multiculturelles, les organisations de la CFDT s'associent aux multiples initiatives. Parallèlement, elles continuent leur combat portant sur les Libertés (tableau 10) en répondant favorablement à différentes manifestations.

Manifestations	
Participation à la CRIPI (1984 - 1986)	Participation avec Syndicat de la Magistrature contre les lois Pasqua
Soutien pour la libération des otages au Liban-1985)	Protestation contre les expulsions Basques
Mobilisation contre la réforme du code de la Nationalité, manif. en 1987	Soutien à un militant CFDT retenu au Maroc (1985)
Meeting unitaire pour le droit de vote des Immigrés, Mutualité en 1989	Communiqué dénonçant l'amendement du Conseil Régional Ile-de-France concernant l'expulsion de travailleurs étrangers d'Eurodisney
Participation aux Assemblées générales à la Bourse du Travail Paris (10 <sup>ème</sup> ), ex 19/12/1981	

Au regard de ces engagements multiples, faut-il évoquer la dispersion militante dans cette fougue réactive ? Non, la CFDT ne fait pas le deuil de sa culture. Elle emprunte un chemin parallèle, partenarial, porteur de changement où les ressources humaines doivent prévaloir. Dans ce cheminement, le principe de la syndicalisation confronte différentes structures que, par euphémisme, certains responsables nomment « champ expérimental ». Quand l'UD 92 adopte un système d'adhésion pour répondre aux demandes des émigrés au lieu et place du Syndicat des Services, quand l'UD 91 expérimente la carte sympathisant, il s'agit de répondre à des adhésions atypiques que seules, certaines structures professionnelles CFDT ont admises.

Quand la CFDT s'engage dans la lutte contre le travail clandestin elle combat l'aboutissement d'une politique patronale qui a en germe la précarisation d'un salariat déjà affaibli dans sa condition d'immigré. En clair « *c'est le travail qui est clandestin, c'est à dire qu'une économie souterraine a en commun l'injustice et l'argument sélectif, discriminatoire à l'emploi*<sup>69</sup> ». Il met en évidence l'idée que le type d'activité souterraine est une autre forme de dégradation du droit au travail, de la dignité humaine, d'assujettissement, de banalisation.

Le titre *d'un espoir... repensé* signifie qu'y compris sous un gouvernement de gauche, le risque de « *baisser la garde*<sup>70</sup> » est réel. La multiplication des mesures contradictoires, à la fois punitives et libérales, (comme l'atteste le tableau page suivante) est l'objet d'interminables débats. En réalité ces mesures nourrissent simultanément la sanction et la permissivité.

Précisément, quelle que soient les majorités politiques, l'Union régionale parisienne et ses organisations départementales poursuivent leur effort de sensibilisation à deux niveaux : l'opinion publique et les salariés dans les entreprises. Retenons quelques lignes directrices de cet engagement : « *L'opération verre d'eau* » initiée par le syndicat Hôtellerie et l'UD de Paris (novembre 1984), l'initiative conjointe URP, Syndicat RATP/UD-91 concernant la « *Fête contre le racisme* » (juin 1986) à Vincennes-sur-Seine, la manifestation *contre la réforme du Code de la Nationalité*

<sup>69</sup> Jean Claude Davidson, cit. Supra.

<sup>70</sup> Troglic (J.F), secrétaire national de la CFDT, « *en finir avec l'intolérance* », syndicalisme Hebdo du 5/4/1990. Pour mémoire l'extrême-droite atteint 10 % d'audience lors des élections européennes en 1984.

(1986), les procédures judiciaires contestant la prétendue « représentativité » de la CSL (Félix Potin, Listes Prud'homales etc.)

Cependant, si cette intense activité baisse la garde au début des années 1990<sup>71</sup>, force est d'observer un tournant dans l'Histoire syndicale à deux niveaux : celui de l'organisation régionale et celui de la société contemporaine. A l'échelon CFTD, l'intensité des régularisations passées, elle « s'est tellement recentrée sur l'entreprise, elle n'a fait qu'un éphémère bilan oral de son activité immigration. Les résultats sont-ils à la hauteur des actions menées, des espoirs » (d'une société multiculturelle) ? Quelle continuité<sup>72</sup> ? A l'évidence l'absence de bilan suggère, aujourd'hui, une recherche identitaire dans une société affranchie de toutes frontières. L'immigration et en particulier le principe des 2, 3<sup>ème</sup> générations engendre une nouvelle définition de l'idée de souveraineté nationale.

La fin du 20<sup>ème</sup> siècle c'est aussi le souffle de la démocratie après la chute du mur de

Berlin<sup>73</sup> en novembre 1989. L'émergence des libertés fondamentales, d'expression, de réunion, de la presse fait irruption. Les frontières s'affranchissent du mur de la honte y compris dans les pays voisins : Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, les Pays Baltes sans oublier la Pologne etc... Sur le continent américain, Pinochet est désavoué par les Chiliens pendant qu'en Afrique du Sud, au Salvador etc. des frémissements sensibles désignent des horizons plus solidaires.

Dans son souci de mettre en pratique son idéal de solidarité et de défense des libertés, l'Union Régionale qui porte l'acronyme URSIF (Union régionale des Syndicats d'Ile-de-France) au Congrès d'Evry depuis 1987 à « *apporter son originalité syndicale, privilégiant... les contacts syndicaux...et d'agir dans une commission internationale sur des objectifs de rédaction d'articles, de dossiers, d'accueils de délégation...* (Solidarnosc, Cosatu...<sup>74</sup>) ».

Au demeurant la solidarité internationale est une préoccupation constante irréversi-

<sup>71</sup> La commission régionale Immigration disparaît, Départ de Yves.Meurou mais aussi conséquence d'une zone de turbulence qui agite la CFTD de 1984 à 1987.

<sup>72</sup> Jacky Bontems, cit. Supra.

<sup>73</sup> Depuis octobre 1987 de nombreuses manifestations contre le régime de la RDA (République Démocratique Allemagne, dit communément Allemagne de l'Est). Le 9 novembre 1989, le Conseil des ministres de la RDA décide l'ouverture du mur de Berlin et des frontières. Des milliers de Berlinoises de l'est comme de l'ouest se regroupent autour du mur de la « honte ».

<sup>74</sup> URSIF CFTD « Solidaires » supplément au n° 335, 17 septembre 1990, p.12, dans le cadre de la préparation du 48ème congrès – Noisiel (94) 11/13 décembre « Bouger avec le monde ». Archives CFTD Ile-de-France, boîte n°19.

## ■ L'enchevêtrement des dispositions confuses

**27 mai 1981** : instructions du ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre : suspension de toute expulsion ; octroi d'une autorisation provisoire de séjour aux étrangers bénéficiant de cette suspension ; interdiction d'expulser des étrangers nés en France ou entrés en France avant l'âge de dix ans.

**10 juillet 81** : circulaire relative au regroupement familial (amélioration du décret de 1976, sans le transformer).

**12 juillet 1981** : Circulaire Gaston Defferre, assouplissant les conditions de séjour des étrangers résidents en France.

**11 - 18 août 1981** : Circulaire interministérielle précisant les conditions de régularisation exceptionnelle instaurées en faveur des travailleurs clandestins et des autres immigrés en situation illégale.

**27 octobre 1981** : loi abrogeant les dispositions de la loi Bonnet et introduisant dans l'ordonnance une série de garanties nouvelles pour les étrangers : l'expulsion ne peut être prononcée que si l'étranger a été condamné à une peine.

**25 novembre 1981** : circulaire sous la responsabilité d'un ministre du travail supprimant le dispositif d'aide au retour (prime de 10 000 F).

**17 juillet 1984** : Loi 84-622 sur le titre unique de séjour et de travail. Elle reconnaît le caractère durable de l'installation en France de la population immigrée et dissocie le droit au séjour d'avec l'occupation d'un emploi.

**25 octobre 1985** : François Mitterrand, président de la République : nécessité de lutter contre la dénatalité et d'aborder avec « ouverture et générosité » le problème de l'immigration.

**Septembre 1986** : JO : loi no 86-1025 du 9 septembre 1986, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Elle rend aux préfets le droit de prononcer la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière ; elle rétablit le régime de l'expulsion tel qu'il existait antérieurement à la loi du 29 octobre 1981.

**10 décembre 1989** : FR 2 et Europe 1. François Mitterrand « le seuil de tolérance a été atteint dans les années 1970, nécessité d'allier la fermeté vis-à-vis de l'immigration clandestine à une politique d'intégration ; il s'affirme personnellement favorable au droit de vote des immigrés aux élections locales.

**19 décembre 1989** : Création du Haut conseil à l'intégration par décret n°89-912 : le « conseil a pour mission de donner son avis et de faire toute proposition utile.

ble de la structure régionale. Il ne peut y avoir de zones franches dans la conquête des libertés, des droits sociaux, dans l'affirmation de la dignité. Par et à travers l'action syndicale, l'URSIF assume un rôle éducatif. En portant l'idée de l'immigration, on imagine bien volontiers les bouleversements culturels face à des réflexes corporatistes voire nationalistes. Et pour cause, s'affranchir des frontières c'est parallèlement construire des relations économiques et sociales qui font fi des protectionnismes sclérosants. C'est aussi affirmer « *les libertés à défendre et à développer... permettre aux immigrés de prendre des responsabilités dans la CFDT, renforcer l'aide aux demandeurs d'asiles, aux réfugiés, aux travailleurs clandestins, aux expulsés..., obtenir le droit de vote aux immigrés lors des élections locales et leur éligibilité aux CPH (Conseils de Prud'hommes) et TASS (tribunaux Affaires de Sécurité sociale)*<sup>75</sup> .

Ce rapide parcours à travers l'histoire de l'Union régionale CFDT Ile-de-France mon-

tre son attachement aux valeurs intrinsèques de l'organisation. Cependant un double questionnement « brûle les lèvres » à la limite de cette recherche. Si le développement de la syndicalisation est réel le temps des luttes, pour autant, peu de militants immigrés occupent des postes de responsabilité. Qu'est-ce que cela signifie pour un syndicalisme qui a la pluriculturalité comme valeur ? Par ailleurs on remarque que l'action syndicale s'accompagne de nouveaux concepts : la discrimination s'est substituée à la ségrégation. Cette mutation englobe les inégalités de droits sociaux, de l'accès à l'emploi etc. et elle dépasse la situation d'immigration. Mais la dimension multiculturelle est évincée facilitant une affirmation des pratiques identitaires stéréotypées, sans interaction sociale (ex : le langage utilisé à travers les 2, 3<sup>ème</sup> générations...). Le syndicalisme n'est-il ici face à un nouveau champ d'action qui consiste à exprimer non la spécificité identitaire, mais le statut... tout en prenant en compte les différences ?

<sup>75</sup> URSIF CFDT, 48<sup>ème</sup> Congrès, 11-13 décembre 1990, Noisiel (94) projet de résolution générale, p. 12, § d).

## conclusions

**D**epuis plus d'un siècle, en tenant compte de la création du SECI (Syndicat Employé Commerce Industrie - 1<sup>er</sup> syndicat Chrétien-1887) et notamment depuis 1945, force est de constater la permanence de l'action syndicale de l'Union régionale parisienne CFDT dans son rapport Français-Immigrés.

Trois périodes fixent l'Histoire de la CFDT parisienne. D'une part, elles mettent en perspective un processus d'intégration sous trois axes complémentaires et réciproques : l'économie, le relationnel et l'identitaire. Elle a l'ambition d'une pédagogie de l'engagement, d'une méthode libératrice. D'autre part, porteuse d'un processus de conscientisation dans un va-et-vient action/réflexion/action, elle propose des outils émancipateurs pour affronter la complexité d'une société en mouvement. C'est patent sur son itinéraire dans le champ de l'action revendicative vis-à-vis de l'immigration prenant en compte la ségrégation puis la discrimination.

Dans une première phase, la CFDT refuse de considérer que tous les immigrés sont entrés par effraction. D'autant que la population

immigrée est délibérément « recrutée ». Une démarche que Pouvoirs publics et patronat poursuivent pour combler le déficit de main-d'œuvre et répondre à l'essor industriel, depuis notamment le début du 20<sup>ème</sup> siècle. En provenance des régions françaises, des pays du Sud, hors métropole, des Colonies françaises, d'Asie du Sud-est, le flux répond aussi à une ambition nataliste jusqu'à la Libération. En substance les Immigrés se fondent dans le paradigme français jusqu'à renoncer à leur culture d'origine. C'est le principe d'assimilation. Leur personnalité est comme mise au pas au nom du « travaille et tais-toi ! ». L'absence de structures d'accueil, de services d'alphabétisation d'une part, l'idée d'une présence temporaire pour « gagner de l'argent » participent d'autre part à cette subordination.

Les conditions économiques, environnementales et politiques sont des strates dont la CFDT se sert pour promouvoir le travailleur à tous les niveaux de la responsabilité y compris dans les échelons de la vie syndicale. Mais comme nous l'avons observé, sur ce dernier point, la résonance n'est pas à la hauteur des ambitions. Un constat sévère qui pourrait créer

l'opportunité d'une recherche au moment où l'Europe libère toutes postures « d'étrangers, d'immigrés ».

Dans un second temps, de la Libération aux années 80, les notions de crise sont révélatrices de xénophobie, plus qu'un point de départ. Les chocs pétroliers fournissent des arguments spécieux constituant un ferment d'un questionnement sur l'identité nationale. Parallèlement l'annonce d'une certaine récession économique incite une large partie des Français à se recroqueviller sur l'espace national : l'immigration zéro. Des postures entretenues par des kyrielles de mesures, de circulaires administratives de plus en plus restrictives. Obstinément engagée pour la reconnaissance des mêmes droits des travailleurs Français/Immigrés l'Union régionale parisienne CFDT articule l'approche humaniste et l'action collective dans l'entreprise. Elle a l'initiative dans chaque parcelle « sociétale » : abrogation des mesures sclérotiques concernant l'accueil, droits aux logements tremplin vers le regroupement familial, représentation sociale (DP, CE, section syndicale), emploi. A l'évidence, les travailleurs immigrés trouvent les conditions d'intégration dans les initiatives et la proximité de la CFDT. Ils le font savoir en affichant leur fierté d'avoir une carte d'adhérent. De telle sorte qu'à travers le syndicalisme, le travailleur immigré partage les valeurs et les normes de la société à laquelle il appartient.

Enfin au cours de la troisième période, la politique d'action de l'Union régionale parisienne marque fortement les opinions publiques. Le contexte politique de 1981 est articulé aux actions revendicatives (Nettoyeurs du métro, le Sentier...) au temps des régularisations massives. Cependant si l'après 10 mai dessine de nouvelles perspectives de changement, l'horizon social reste contrasté. Un sentiment qui cache en réalité la difficulté du mouvement syndical à élaborer durablement une concorde unitaire. Insatisfaite mais fidèle à son autonomie de pensée et d'action, la CFDT Ile-de-France interpelle son congrès de Bobigny (2-4 novembre 1981), sur l'importance du mouvement unitaire. 4 objectifs sont présentés : l'immigration, la solidarité internationale, l'emploi, les libertés.

Vaste programme dont on imagine les limites dès le 1<sup>er</sup> mai 1982 où les divergences intersyndicales sont suffisamment évidentes pour que le rassemblement traditionnel s'effectue dans la désunion. Pourtant

l'actualité nécessite des répliques d'envergure vis-à-vis des velléités politiques revanchardes et de l'hostilité des milieux économiques et financiers à l'idée d'une laïcité ouverte et constructive. Par laïcité, on comprend l'engagement de garantir à chaque personne la capacité de s'émanciper. De mesures internes prises dogmatiquement et sous couvert d'un plan de rigueur (1983) aux atteintes des libertés fondamentales dans les pays de l'Europe (Loi Peyrefitte en France, légalisant le contrôle d'identité 1981 ; coup d'Etat en Pologne avec la dissolution du syndicat Solidarnosc, décembre 1981...), la démocratie balbutie et dessine un indispensable sursaut.

Dans cette période, la CFDT francilienne est en difficulté à deux niveaux. Le premier situe sa perte d'influence lors des élections de la Sécurité Sociale (octobre 1983). Le scrutin la place au 4<sup>ème</sup> rang avec 16,30% des voix<sup>1</sup>. Le second est combinatoire entre la prise en charge des immigrés et l'apparente mansuétude à l'égard du pouvoir politique. La notion d'action à partir de l'entreprise n'est plus le fil conducteur. En revanche, de concert, le congrès d'Evry<sup>2</sup> pose la question « *des jeunes étrangers de la deuxième génération... porteurs de la volonté nouvelle d'avoir une place en France... pour vivre et travailler ensemble*<sup>3</sup> ». Manifestement l'action syndicale revêt un nouvel habit, celui de l'action institutionnelle s'affranchissant de questionner la légitimité de la justice sociale et de l'espace dans laquelle elle évolue. (Territoire, Nation, Europe...).

Dans une région au renouvellement humain perpétuel, l'Union régionale a su tresser le fil humaniste, solidaire au service des valeurs de dignité, de liberté, d'émancipation. « *L'action vis-à-vis de l'immigré a fait le rayonnement de la CFDT*<sup>4</sup> ». Or la fin du 20<sup>ème</sup> siècle pose de nouvelles échéances à la société à travers le syndicalisme à propos de l'immigration (notion « Immigrés/étrangers), celles d'une société fédérée au niveau européen. L'épithète de citoyen français s'affranchit des frontières. De même la fin de l'ère coloniale expose les descendants des travailleurs immigrés à une obsolescence sur leur statut juridique. Alors que nombres d'enfants sont français à part entière.

En revanche en passant le « témoin » d'une lutte contre la ségrégation à un engagement face à la discrimination, la CFDT s'inscrit dans le cours des mutations socioéconomiques courantes. Elle refuse de

<sup>1</sup> Election Sécurité Sociale Octobre 1983 : résultat du scrutin régional CGT 26 %, FO 24,5 %, CGC-CFE 23 %.

<sup>2</sup> URP CFDT, Paris syndical n° 292, 46<sup>ème</sup> congrès, Evry les 29-30 et 31 janvier 1985, Résolution Action Revendicative, p.15. Archives CFDT Ile-de-France, boîte n°17.

<sup>3</sup> URP Congrès d'Evry id. *ibid.*

<sup>4</sup> Jacky Bontems Cit. *Supra.*

distinguer des individus ou des groupes selon des critères ethniques, physiques, de genre ou de style de vie (homosexuels, tziganes, etc.). C'est une composante naturelle de l'action syndicale. Mais dans cette fin du 20<sup>ème</sup> siècle, force est d'observer que l'assimilation de la 2<sup>ème</sup> génération et les suivantes à « *la volonté nouvelle d'avoir une place en France sur une base égalitaire avec les travailleurs français* »<sup>5</sup> porte de nouveaux enjeux de lutte syndicale.

Cette réflexion s'articule à une autre pensée. Jusqu'aux années 1980, la CFDT est à « l'avant-garde » à propos de l'immigration et la Presse couvre amplement ses actions. Or à partir de 1983 « *la crédibilité de SOS racisme, l'ampleur du mouvement des*

*Beurs, surprennent. La CFDT régionale n'est plus moteur* »<sup>6</sup>. Au regard de cette situation, une rupture intervient dans les manières de penser et d'agir. Parmi les valeurs portées par l'Union, l'action syndicale réclame-t-elle dans la continuité réflexive une pratique syndicale rénovée et intégrante?

L'histoire n'écrit pas, elle s'écrit. Au cas particulier, cette mission incombe à toutes les forces vives fédérées dans l'Union Régionale CFDT Ile-de-France.

**Des mots clés : conscientisation, crédibilité, dignité, discrimination, diversité, émancipation, légitimité, libération, liberté, mixité sociale, multiculturel, ségrégation.**

<sup>5</sup> URP, Congrès d'Evry, id Ibid, art.343.2.

<sup>6</sup> Jacky Bontems Cit. Supra.

## Sigles et abréviations

AAE : Association pour l'Enseignement aux Etrangers  
 AIT : Association International des Travailleurs  
 CC : Convention Collective  
 CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail  
 CFT : Confédération Française du Travail  
 CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens  
 CGT : Confédération Générale du Travail  
 CIMADE : Comité Inter-Mouvement Auprès des Evacués  
 CISC : Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens  
 CISL : Confédération Internationale des Syndicats Libres  
 CMT : Confédération Mondiales du Travail  
 CNPF : Conseil National du Patronat Français  
 CNT : Confédération nationale du Travail  
 CRIP : Commissions Régionales Insertion Populations Immigrées  
 CSI : Confédération Syndicale Internationale  
 CSL : Confédération des Syndicats Libres  
 DDTE : Direction départementale Travail Emploi  
 DP : Délégué du Personnel  
 ENO : Ecole Normale Ouvrière  
 FAS : Fonds d'Action Sociale  
 FASTI : Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés  
 FEN : Fédération Education Nationale  
 FO : Force Ouvrière  
 FSM : Fédération Syndicale Mondiale  
 FITCRE : Fédération Internationale des Travailleurs Chrétiens et Réfugiés et Immigrés  
 FPA : Formation Professionnelle Adulte  
 GISTI : Groupe d'Information et de Soutien aux Immigrés  
 HACUITEX : Habillement-Cuir-Textile  
 HBM : Habitation Bon Marché  
 N.A : Nord Africain  
 OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides  
 OMI : Office des Migrations Internationales  
 ONI : Office National de l'Immigration  
 RUP : Région Urbaine Parisienne  
 SECI : Syndicat Chrétien des travailleurs du Commerce et de l'Industrie  
 SGEN : Syndicat Général de l'Education Nationale  
 SGI : Société Générale de l'Immigration  
 SMIC : Salaire Mensuel Interprofessionnel de Croissance  
 SMIG : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti  
 SONACOTRA : Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs Algériens  
 UGT : Union générale des travailleurs  
 URP : Union Régionale Parisienne  
 URSIF : Union Régionale des Syndicats Ile-de-France  
 OAS : organisation Armée Secrète  
 TASS : Tribunal Affaires de la Sécurité Sociale

# Remerciements

L'histoire de « Immigration : la capacité d'engagement de la CFDT Ile-de-France » traduit la volonté de l'Union régionale, sous la responsabilité de sa Secrétaire générale Françoise Lareur, d'aider à comprendre, car l'histoire est le bien de tous.

Précisément porteur de cette ambition, des valeurs d'émancipation, de dignité et d'égalité Philippe Lengrand, Secrétaire général adjoint, commande un ouvrage portant sur la trajectoire de l'organisation syndicale régionale à propos de l'Immigration en Ile-de-France.

Cette publication raconte des évènements vrais. Ils ont pour acteurs, pour auteurs de leur histoire, de l'histoire, des hommes et des femmes, de surcroît engagés avec l'Union régionale et ses organisations dans le combat pour une société riche des ses différences.

Pour réaliser ce travail rigoureux, une équipe de militants/chercheur s'est mis au travail. Tout au long du parcours de recherche, d'étude et d'écriture elle a bénéficié d'une totale liberté réflexive. Une pertinence qui est porteuse d'efficacité pour relever le défi. Que Philippe Lengrand trouve, ici, notre profonde gratitude.

Le sentiment d'agir pour que chacun puisse accéder à la connaissance d'une histoire complexe est partagée par l'équipe « Groupe Histoire» (Omar Benfaïd, secteur confédéral) ; Maurice Berthelot, Jean-Pierre Bobichon, Monique et Jean Boussemart, Jean-Luc Descamps, Guy Gouyet, Jean-Paul Rueff, Daniel Magal). Et quand, parfois, des phases de questionnement s'imposent, chaque mise en commun participe à un magnifique temps fort de fierté et de détermination dans l'appropriation du patrimoine syndical. Merci à toute l'équipe de sa disponibilité et de son amitié.

Cet ouvrage veut aider à « briser des chaînes de l'oubli, à s'affranchir des murs de résistance ». Pour nourrir sa réalisation, trois différentes ressources sont plus particulièrement sollicitées. Les archives confédérales et régionales de la CFDT ouvertement mises à disposition, les ouvrages universitaires comme exploration des compétences mobilisables dans d'autres contextes. Et enfin l'apport de témoignages des figures de proue (Pierre Bazoge, Jacky Bontems, François Bouille, Pierre Cadel, Anne-Marie Cherdoud, Jean-Claude Davidson, Marthe Gravier, Denis Jacquot, Jeanine Kirmann, Yves Meurou, René Sale et Jeanine Suza), passionnées dans leur militantisme d'alors, est une source intarissable. Merci très sincèrement.

L'écrit est une œuvre collective. A cet effet des compagnons de route exercent un rôle important dans sa réalisation. L'apport précieux de Claude Bouret dans l'organisation de la pensée et dans la rédaction d'une part, le discernement et la mise en valeur de l'écrit de Martine Pasquier, d'autre part, font partie de cette unité de groupe qui concourt à la construction du patrimoine de la CFDT Ile-de-France. Qu'ils soient assurés de notre profonde reconnaissance.